

notitiae

CONGREGATIO DE CULTU DIVINO
ET DISCIPLINA SACRAMENTORUM

302

SEPTEMBRI 1991 - 9

CITTÀ DEL VATICANO

Commentarii ad nuntia et studia de re liturgica
editi cura Congregationis de Cultu Divino et Disciplina Sacramentorum
Mensile - Sped. abb. Postale - Gruppo III - 70%

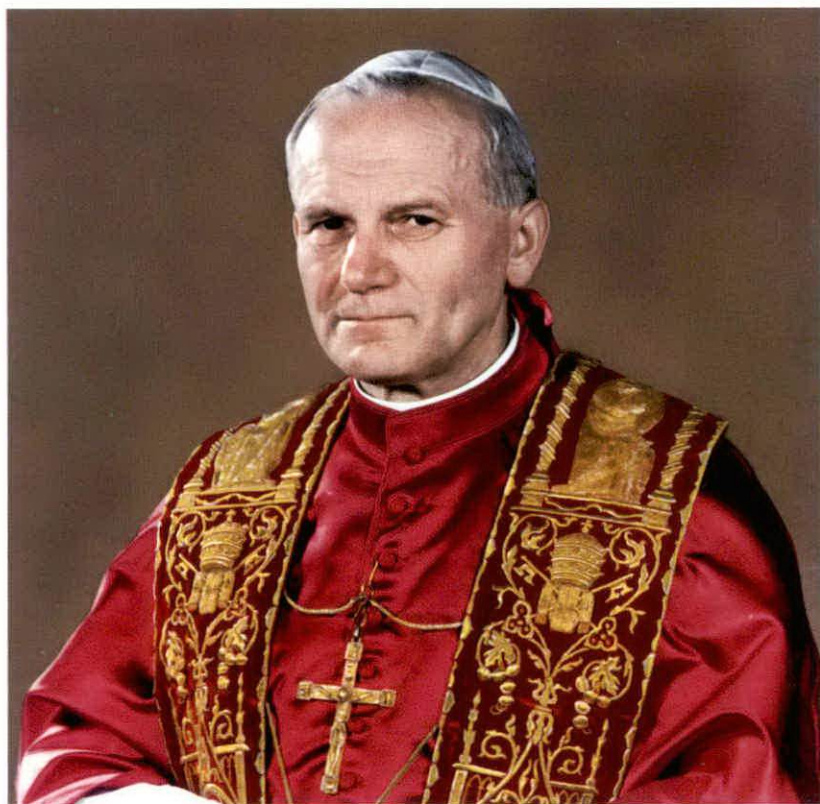
Directio: Commentarii sedem habent apud Congregationem de Cultu Divino et Disciplina Sacramentorum, ad quam transmittenda sunt epistolae, chartulae, manuscripta, his verbis inscripta NOTITIAE, Città del Vaticano. *Administratio* autem residet apud Libreria Editrice Vaticana - Città del Vaticano - c.c.p. N. 0074000.

Pro commentariis sunt in annum solvendae: in Italia lit. 40.000 - extra Italiam lit. 50.000 (\$45). Singuli fasciculi veneunt: lit. 6.000 (\$7) - Pro annis elapsis singula volumina: lit. 60.000 (\$60).

Libreria Vaticana fasciculos Commentariorum mittere potest etiam *via aërea*.

Typis Polyglottis Vaticanis.

Monseigneur Aimé-Georges Martimort	481-483
Lettre de la Congrégation a Mgr. Aimé-Georges Martimort pour son 80 ^e Anniversaire	484-485
Le Lectionnaire biennal de l'Office de la Lecture (A.-G. Martimort)	486-509
Note sur l'Evangile des Vigiles (A.-G. M.)	509-512
Note sur la Semaine sainte et le Triduum Pascal (A.-G. M.)	512-516
Monsignor Martimort: esimio liturgista (Achille M. Triacca)	517-522
Monseigneur A.-G. Martimort et la réforme liturgique (Jean Evenou)	523-528
Monsignor Martimort, collaboratore della rivista Notitiae (C.M.)	529-530
Les lectures du Sanctoral dans la Liturgie des Heures (Pierre Jounel)	531-547
In Laudem « Coetus noni »	548



À l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de Mgr Aimé-Georges Martimort, je suis heureux de lui adresser mes félicitations et mes vœux de sérénité et de joie évangéliques. En le remerciant également, au nom de l'Eglise, du travail considérable et de grande qualité qu'il a consacré à la sainte Liturgie, avant, pendant et après le Concile Vatican II, je le bénis affectueusement.

Du Vatican, le 31 août 1991

Joannes Paulus PP



Fotografia dell'udienza concessa dal Santo Padre Giovanni Paolo II alla Consulta della Congregazione per il Culto Divino, il 2 dicembre 1988 nella Sala del Tronetto del Palazzo Apostolico. Accanto al Papa S. Em.za Card. Eduardo Martínez, Prefetto (a destra), S. Ecc.za Mons. Virgilio Noè, allora Segretario (a sinistra) e Mons. Aimé-Georges Martimort (l'ultimo a destra della foto), che risponde alle domande del Santo Padre.

MONSEIGNEUR AIMÉ-GEORGES MARTIMORT

Ce numéro de *Notitiae* se veut un hommage à Monseigneur A.G. Martimort à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire, et un acte de reconnaissance de la part de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements pour quelqu'un qui a grandement contribué à la réforme liturgique de Vatican II, par son enseignement à l'Institut Catholique de Toulouse, par ses écrits (*L'Eglise en prière*, notamment), par le Centre de pastorale liturgique de Paris, qu'il a dirigé de 1946 à 1965, par sa contribution aux travaux préparatoires au Concile, à la Commission conciliaire pour la Liturgie, au *Consilium*, et à cette Congrégation, dont il est jusqu'à maintenant consultant.

Il ne serait pas possible d'énumérer toutes les formes de collaboration que Mgr Martimort a offertes à la Congrégation responsable de la liturgie, sous les diverses dénominations qu'elle a connues depuis 1969. Les archives de la Congrégation contiennent de nombreux "vota" écrits par Mgr Martimort à la demande de la Congrégation. Sa contribution éclairée et documentée a accompagné l'œuvre de rédaction d'un grand nombre, sinon de toutes les Instructions et de tous les documents publiés pendant cette période. Durant des années, les groupes de travail l'ont vu présent, par exemple, pour ne citer que les plus récents, le "coetus" chargé de l'*editio typica altera* du *De Ordinatione*, celui qui est chargé du *Martyrologium Romanum* et surtout celui qui a entrepris la préparation du Lectionnaire de la *Liturgia Horarum* sur un cycle de deux ans.

* * *

Este número de *Notitiae* quiere ser un homenaje a Mons. A.-G. Martimort, en ocasión de su octogésimo aniversario, y, al mismo tiempo, una manifestación de agradecimiento, de parte de la Congregación del Culto Divino y la Disciplina de los Sacramentos, por su notable participación en la reforma litúrgica del Vaticano II, por su actividad pedagó-

gica en el Instituto Católico de Toulouse, por sus escritos (especialmente *L'Eglise en prière*), por el Centro de Pastoral litúrgica de París, que ha dirigido desde 1946 hasta 1965, por su contribución a los trabajos preparatorios del Concilio, a la Comisión conciliar sobre la Liturgia, al *Consilium*, y a esta Congregación, de la cual es actualmente consultor.

No es posible enumerar las diversas formas de colaboración que Mons. Martimort ha ofrecido a la Congregación responsable de la Liturgia, bajo las diversas denominaciones que ha conocido desde 1969. Los archivos de la Congregación contienen numerosos "vota" preparados por Mons. Martimort solicitados por los Superiores de la misma. Su participación inteligente y documentada ha contribuido a la obra de redacción de un gran número si no de todas las Instrucciones y documentos publicados durante este período. Los diversos grupos de trabajo, durante años, lo han visto presente, por ejemplo, para no citar sino los más recientes, el grupo encargado de la preparación de la *editio typica altera* del *De Ordinatione*, del *Martyrologium Romanum*, y, sobre todo, del Leccionario bienal para el Oficio de Lectura de la *Liturgia Horarum*.

* * *

This issue of *Notitiae* wishes to be a tribute to the Right Reverend Mgr A.G. Martimort on the occasion of his 80th birthday, and as an expression of gratitude to him on the part of the Congregation for Divine Worship and the Discipline of the Sacraments. Mgr Martimort has greatly contributed to the work of liturgical reform decreed by the Second Vatican Council, through his teaching at the Catholic Institute of Toulouse; through his writings (*L'Eglise en prière*, particularly); through the activities of the pastoral Center of Liturgy at Paris, that he directed from 1946 to 1965; through his participation in the preparative work to the Council; in the conciliar Commission on Liturgy; through the *Consilium*; and at this Congregation of which he is a Consultant.

It is not possible to specify all the forms of collaboration given to this Congregation, responsible for the Liturgy, by Mgr Martimort. The archives of the Congregation keeps many "vota" written by Mgr

Martimort at the request of the Congregation. His contributions, clear and with documentation, accompanied the works of the preparation of a great number, if not all the Instructions and documents published during this period. In the past years, the study "coetus" have had him as one of their members, for example, to mention only the recent ones, the "coetus" for the preparation of the second edition of *De ordinatione*, that for the *Martyrologium Romanum* and especially that of the preparation of the Lectionary, the Office of Readings, of the *Liturgia Horarum*, with a biennial cycle.

* * *

Diese Ausgabe von *Notitiae* ist ein Geschenk an Mons. A.G. Martimort aus Anlaß seines 80. Geburtstags. Sie soll aber auch eine Ehrung sein seitens der Gottesdienst - und Sakramentenkongregation für seine großartige Mitarbeit bei der Liturgiereform des Zweiten Vatikanischen Konzils, für seine Lehrtätigkeit am Katholischen Institut von Toulouse, für seine Veröffentlichungen (bekannt u.a. *L'Eglise en prière*), für die Leitung des Pastoral-Liturgischen Zentrums in Paris von 1945 bis 1965, schließlich für seine Beiträge zum Konzil, die von den vorbereitenden Arbeiten bis hin zur Konziliaren Kommission für Liturgie und zum *Consilium* reichten, vor allem aber auch für seine Mitarbeit in dieser Kongregation, der er bis heute als Konsultor angehört.

Dabei ist es unmöglich, hier alle Formen der Zusammenarbeit aufzuzählen, die Mons. Martimort in Verantwortung für die Liturgie und als Fachmann in den verschiedensten Bereichen seit 1969 gezeigt hat. Das Archiv der Kongregation enthält zahlreiche Voten, von Martimort auf Anfrage hin geschrieben. Seine klaren und mit vielen Noten versehenen Beiträge begleiteten die Redaktionsarbeit für fast alle Instruktionen und Dokumente, die in dieser Zeit veröffentlicht wurden. Zugleich war er Mitglied in verschiedenen Arbeitsgruppen, in jüngster Zeit noch im "coetus" für die *editio typica altera* von *De Ordinatione* und für das *Martyrologium Romanum*; schließlich hat er auch die Vorbereitung der Lektionare der *Liturgia Horarum* für den zweijährigen Zyklus in Angriff genommen.

LETTRE DE LA CONGREGATION
A MGR AIMÉ - GEORGES MARTIMORT
POUR SON 80^{ème} ANNIVERSAIRE

Rome, le 10 août 1991

Cher Monseigneur,

Voici que le quatre-vingtième anniversaire de votre vie me donne l'occasion de vous exprimer la reconnaissance de la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, en particulier pour l'activité que vous avez déployée dans les organismes successifs du Siège Apostolique chargés soit de la préparation de la réforme liturgique, soit de sa mise en œuvre, soit de son application jusqu'à maintenant.

Ce dont je puis témoigner ici, c'est de votre entière disponibilité chaque fois que l'on a fait appel à vous pour l'examen d'un dossier, pour un exposé sur tel ou tel point controversé, pour votre avis sur une décision à prendre ou un texte en préparation. Chaque fois votre réponse, toujours pesée et argumentée, nous a été précieuse: elle venait d'un expert qui avait été plongé dans le travail conciliaire, qui restait imprégné de son esprit et qui savait rappeler l'importance des enjeux.

Les années passent, mais votre tâche n'est pas terminée. Vous avez accepté de reprendre en 1986 la direction des travaux pour élaborer le Lectionnaire biennal de *Liturgia Horarum*, annoncé dès 1972. Beaucoup l'attendent, pour enrichir leur vie de prière de nouvelles pages bibliques et patristiques. Je ne doute pas que vous ne trouviez l'énergie dont vous êtes coutumier pour mener l'entreprise à bonne fin.

Je tiens, cher Monseigneur, à vous exprimer mon admiration pour toute une vie dédiée au service de l'Eglise en prière, pour l'ampleur de

vos contribution au renouveau liturgique par vos recherches, vos écrits, vos conférences; ma reconnaissance pour l'aide que vous n'avez cessé d'apporter de grand cœur tout particulièrement à cette Congrégation; mes vœux enfin et ceux de tous vos amis de la Congrégation avec notre prière au Seigneur, pour que se réalise pour vous la parole du psalmiste: *Plantati in domo Domini... adhuc fructus dabunt in senecta.*

En vous remerciant encore, je vous prie de croire, cher Monseigneur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

EDUARDO Card. MARTÍNEZ

Préfet

✠ LAJOS KADA

Secrétaire

LE LECTIONNAIRE BIENNAL DE L'OFFICE DE LA LECTURE

Ce Lectionnaire est destiné à répondre plus pleinement à deux orientations fixées par la Constitution liturgique *Sacrosanctum Concilium* de Vatican II.

La première, c'est que « dans les célébrations sacrées, on restaurera une lecture de la Sainte Écriture plus abondante, plus variée et mieux adaptée » (n. 35). A la messe, précisait le Concile, « pour présenter aux fidèles avec plus de richesse la table de la parole de Dieu, on ouvrira plus largement les trésors bibliques pour que, dans un nombre d'années déterminé, on lise au peuple la partie la plus importante des Saintes Ecritures » (n. 51). Même préoccupation était exprimée pour l'office: « La lecture de la Sainte Ecriture sera organisée de telle sorte qu'il soit facile d'accéder plus largement au trésor de la Parole divine » (n. 92 a).

Et dans l'office, c'est surtout à l'heure que l'on appelait « Matines » que devait se réaliser cet enrichissement. Car une seconde orientation du Concile concernait particulièrement l'office divin:

Puisque la sanctification de la journée est la fin de l'office, le cours traditionnel des Heures sera restauré de telle façon que les Heures retrouveront la vérité du temps, dans la mesure du possible, et qu'il soit tenu compte des conditions de la vie présente, surtout pour ceux qui s'appliquent aux œuvres de l'apostolat (n. 88).

Or c'est l'heure des Matines qui semblait opposer le plus de difficultés à l'application de ce principe; c'est pourquoi le Concile en réclamait une transformation profonde:

L'Heure que l'on appelle Matines, bien qu'elle garde dans la célébration chorale son caractère de louange nocturne, sera adaptée de telle sorte qu'elle puisse être récitée à n'importe quelle heure du jour, et elle comportera un moins grand nombre de psaumes des lectures plus étendues (n. 89 c).¹

D'où la nouvelle définition que, en application de ces principes et après de longs débats, le *Consilium* a élaborée, donnant désormais à cette Heure de l'office le nom de *Officium lectionis*, «Office de la lecture». Voici en effet comment elle est présentée dans les articles 55-56 de l'*Institutio generalis de Liturgia Horarum*:

55. L'Office de la lecture a pour but de proposer au peuple de Dieu, et surtout à ceux qui sont consacrés au Seigneur d'une manière particulière, une riche méditation de la Sainte Ecriture ainsi que les plus belles pages des auteurs spirituels. Car bien que les lectures faites tous les jours à la messe constituent un cycle plus abondant de textes scripturaires, le trésor de la révélation contenu dans l'Office de la lecture sera d'un grand profit spirituel. Ce sont avant tout les prêtres qui doivent rechercher ces richesses afin de pouvoir dispenser à tous la parole de Dieu qu'ils ont reçue et «nourrir le peuple de Dieu»² de leur enseignement.

56. Et comme la prière «doit aller de pair avec la lecture de la Sainte Ecriture pour que s'établisse le dialogue

¹ Cf. PAUL VI, Constitution apostolique *Laudis canticum*, 1^{er} nov. 1970, n. 2: AAS 63, 1971, pp. 529-530.

² «Pabulum populo Dei»: Pontificale Romanum, *De ordinatione presbyterorum*, n. 128. Nous indiquerons l'*Institutio generalis de Liturgia Horarum* sous le sigle IGLH; nous citons la traduction française de A.M. ROGUET, *La prière du temps présent pour le peuple chrétien, Présentation générale du nouvel Office divin*, 1971; cette traduction, suivie d'un commentaire, avait été demandée au regretté P. Roguet par une démarche personnelle de Mgr A. Bugnini.

entre Dieu et l'homme, car nous lui parlons quand nous prions, mais nous l'écoutons quand nous lisons les oracles divins»,³ l'Office de la lecture comporte également des psaumes, une hymne, une oraison et d'autres formules; il présente le caractère d'une véritable prière.

Outre la méditation de la Sainte Ecriture, l'Office de la lecture doit donc offrir «les plus belles pages des auteurs spirituels». Sur ce point, le Concile n'avait formulé qu'un seul vœu: «les lectures à puiser dans les œuvres des Pères seront mieux choisies» (SC 92 b). Le *Consilium* a précisé davantage: c'est chaque jour que l'on fera deux lectures: la première biblique, la seconde tirée des écrits des Pères ou des écrivains ecclésiastiques:⁴ nous verrons plus loin l'importance de cette décision et sa place dans la continuité historique de l'office divin. Cette lecture, bien entendu, cède la place à une notice hagiographique les jours où l'office célèbre les saints; le Concile exigeait que «les passions ou vies des saints soient restituées à la vérité historique» (SC 92 c); nous n'en ferons pas d'autre mention, puisqu'elles ne sont pas concernées par ce que l'*Institutio* appelle le *Supplementum*.

Le *Consilium* avait donc la charge d'organiser, selon les orientations de Vatican II et la nouvelle structure de l'*Officium lectionis* le double *cursus* des lectures. Deux groupes de travail furent créés pour cela: le *Cætus IV, De lectionibus biblicis in officio*, dirigé par Mgr Emil Lengeling, assisté du chanoine André Rose, et comportant notamment des biblistes de renom, et le *Cætus V, De lectionibus patristicis*, confié d'abord à la direction de Mgr Michele Pellegrino, qui devint peu après archevêque de Turin, puis successivement à divers patrologues, notamment Dom Henry Ashworth.

³ S. AMBROISE, Constitution dogmatique *Dei verbum*, n. 25, (citant II^e Concile du Vatican, *De officiis ministrorum* I, 20: PL 16, 50).

⁴ IGLH 64.

I. LE CURSUS BIENNAL DES LECTURES BIBLIQUES

L'établissement d'un *cursus* de la lecture biblique à l'*Officium lectionis* pouvait s'appuyer sur une antique tradition liturgique: les *Ordines Romani* nous ont conservé en effet la description du *cursus* observé à la basilique de Saint-Pierre dès la II^e moitié du VII^e siècle, qui faisait lire l'Ancien Testament selon un cycle annuel, le Nouveau Testament étant réservé aux heures diurnes et à la messe.⁵ Au Latran, selon un *ordo* un peu postérieur, les Actes des Apôtres, les Epîtres catholiques, l'Apocalypse et les Epîtres pauliniennes étaient également insérés dans le cycle annuel nocturne.⁶ Il s'agissait d'une lecture continue, que l'on reprenait le lendemain au point où on l'avait arrêtée la veille, ce qui entraînait une trop longue durée de l'office: c'est cependant ce cycle qui a été la base du lectionnaire médiéval, soit que, dans les monastères, la lecture au réfectoire complétât ce qui n'avait pas été lu au chœur, soit que l'on se contentât d'une lecture semi-continue ou même que l'on abrégât les péripécies en confectionnant des «bréviaires». Finalement, ce *cursus* très abrégé est entré dans le Bréviaire de saint Pie V et est demeuré en usage jusqu'en 1970; son défaut principal était que, de certains livres bibliques, on ne lisait que l'*incipit*, parfois quelques lignes à peine.

Deux principes ont guidé le *Consilium* et son *cætus* des lectures bibliques de l'office: ils sont exprimés dans l'*Institutio generalis de Liturgia Horarum*, n. 143. Premier principe: «Dans le cycle des lectures de l'Écriture sainte à l'Office de la lecture, on tient compte des temps sacrés où l'on doit lire certains livres selon une tradition vénérable». C'est le cas d'Isaïe au temps de

⁵ *Ordo Romanus* XIV M. ANDRIEU, *Les Ordines Romani du haut moyen âge*, t. 3, Louvain 1951, pp. 39-41.

⁶ *Ordo Romanus* XIII A: M. ANDRIEU, *op. cit.*, t. 2, Louvain 1948, pp. 481-488. Pour Milan, un *ordo* des lectures du XI/XII^e siècle dans le ms. Biblioteca Ambrosiana E 51 inf., f° 210v.

l'Avent, des Actes des Apôtres, des Epîtres catholiques et de l'Apocalypse au temps pascal. Et si, durant le moyen âge, en carême, la lecture biblique à l'office nocturne avait quotidiennement cédé la place à l'homélie de l'évangile du jour, les messes quadragésimales et les offices de la Semaine sainte montraient la place primordiale qui était donnée en ce temps privilégié à la Genèse, l'Exode, Jérémie, les Lamentations, l'Epître aux Hébreux.

Le second principe est qu'il fallait tenir compte aussi du cycle des lectures de la messe: «Ainsi donc, continue le n. 143, la Liturgie des Heures s'articule avec la messe, pour que la lecture scripturaire à l'office complète celle qui se fait à la messe et que soit présenté un panorama complet de l'économie du salut».

Or, en application des *altiora principia* du Concile, le *Consilium* travailla d'abord, par son *Cætus* XI, à l'organisation de ce *cursus* des lectures de la messe, assurant la proclamation presque intégrale des quatre évangiles et la présentation des autres livres du Nouveau Testament, ainsi que les pages les plus importantes de l'Ancien Testament. Après divers tâtonnements, fut finalement retenu et approuvé par le *Consilium* un cycle de trois ans pour les lectures aux messes dominicales, un cycle d'un an pour les évangiles aux messes fériales et un cycle de deux ans à ces mêmes messes fériales pour les autres parties de l'Ecriture sainte: l'*Ordo lectionum missae* ainsi organisé a été publié en édition typique à la date du 25 mai 1969; quelques aménagements lui ont été apportés dans l'*editio typica altera* du 21 janvier 1981.

Puisque le cycle de la lecture scripturaire de la messe quotidienne était réparti sur deux ans, il s'ensuit que celui de l'office devait être également réparti sur deux ans. C'est en effet un programme biennal qui fut préparé par le *Cætus* IV, tenant compte du lectionnaire de la messe,

pour que les mêmes textes ne soient pas proposés le même jour, ou qu'on n'attribue pas les mêmes livres à peu près aux mêmes époques, ce qui réserverait à la Liturgie des Heures les péricopes les moins importantes et troublerait l'ordre du livre. Cet ajustement exige nécessairement que le même livre revienne une année sur deux alternativement à la messe et à la Liturgie des Heures, ou du moins, si on le lit la même année, que ce soit après un certain intervalle.⁷

Cette dernière précision vise surtout le cas de la lecture d'Isaïe durant l'Avent et celui des Actes des Apôtres au Temps pascal, problème que nous retrouverons plus loin.

Grâce à ce cycle biennal, constate l'*Institutio*,

presque tous les livres de la Sainte Ecriture se lisent chaque année, soit à la messe, soit à la Liturgie des Heures; et les textes longs et difficiles, qui ne peuvent guère trouver place à la messe, sont assignés à la Liturgie des Heures.⁸

En fait, cependant, si «le Nouveau Testament peut être lu intégralement chaque année en partie à la messe et en partie à la Liturgie des Heures», pour les livres de l'Ancien Testament même un cycle biennal ne suffirait pas; et par ailleurs certaines lectures seraient vraiment fastidieuses, telles que les recensements des Nombres ou de longs passages des livres sapientiaux; on a donc «choisi les morceaux qui ont le plus d'importance pour faire comprendre l'histoire du salut et pour nourrir la piété».⁹

Notons que l'évangile, étant lu en un an à peu près intégralement à la messe, à laquelle d'ailleurs il est traditionnel-

⁷ IGLH 146.

⁸ IGLH, même n. 146.

⁹ IGLH, même n. 146.

lement lié, n'a pas, à cause de cela, reçu de place dans la Liturgie des Heures, si ce n'est à la vigile dominicale, lorsque celle-ci est célébrée, où selon la tradition antique on annonce la Résurrection du Christ et, par analogie, à la vigile des solennités.¹⁰

Cependant, au moment où on allait mettre à l'impression l'*Editio typica* de la *Liturgia Horarum*, il apparut que l'insertion de ce cycle de deux ans des lectures bibliques donnerait aux quatre tomes une dimension excessive et en augmenterait trop le prix de revient déjà considérable. On dut alors, en toute hâte, à l'été 1970, «quo tempore in Urbe maximi calores esse solent», confectionner un nouveau cycle, annuel cette fois: il ne faut pas s'étonner si les conditions dans lesquelles il fut réalisé firent laisser de côté des livres entiers de la Sainte Ecriture, surtout la Genèse et l'Épître aux Romains.

Mais le *cursus* de deux ans, tel qu'il avait été élaboré, est tout de même décrit dans ses grandes lignes aux nn. 147-152 de l'*Institutio generalis de Liturgia Horarum* publiée le 2 février 1971 et reproduite dans le premier volume de l'*Editio typica* daté du 11 avril suivant. Il a été communiqué aux Conférences épiscopales qui le désiraient – et sera exposé de façon précise, avec l'indication de chaque péripécie journalière dans *Notitiae* 12, 1976.¹¹ L'*Institutio*, en effet, donnait à ceux qui célèbrent l'Office de la lecture le libre choix entre les deux cycles: celui qui figure dans l'édition typique, ne comportant qu'une année, et le cycle de deux

¹⁰ Cf. IGLH, n. 144; cf. n. 73: Sur cet évangile, voir Note annexe à la fin du présent Commentaire.

¹¹ Pour les temps de l'Avent, Noël, Carême, Temps pascal: nn. 119-120: pp. 238-248; pour le Temps *per annum* I: nn. 121-122: pp. 324-333; pour le temps *Per annum* II: n. 123: pp. 378-383. Cf. P. FARNES, *El leccionario bíblico bienal de la Liturgia de las Horas*, dans *Phase* 125, 1981, pp. 409-425.

ans: «alter ad libitum adhibendus, qui in *Supplemento* continetur» (n. 145).

Or ce Supplément, vingt ans après, n'avait pas encore fait l'objet d'une édition typique. Néanmoins, les éditions en langues modernes confectionnées sous l'autorité des Conférences épiscopales ou des Ordres religieux en ont facilité l'utilisation. Par exemple, *Prière du temps présent*, dès 1970,¹² proposa les «Références des lectures bibliques réparties sur deux ans», assorties de quelques répons (un par semaine). L'année suivante, le tome II du *Neues Stundenbuch* des Instituts liturgiques de langue allemande donnait le texte intégral de ces lectures, équipées chacune de son répons. Plus tard (1979), la version officielle de la *Liturgia de las Horas* des évêchés de Mexique, de la Colombie et de l'Argentine offrait aussi non pas le cycle annuel de l'édition latine, mais le *cursus* biennal complet.¹³

Après une vingtaine d'années d'utilisation par de nombreuses communautés du cycle biennal, il a semblé toutefois nécessaire d'y apporter quelques modifications avant d'en faire la publication officielle. Ces modifications visent presque exclusivement l'Avent, la Semaine sainte et le Temps pascal. Pour ce qui concerne la Semaine sainte, on voudra bien se reporter à la Note annexée au présent Commentaire. Quant au Temps pascal, un vœu assez fréquemment manifesté était que l'on marquât davantage le caractère de préparation à la solennité de la Pentecôte, que le *Consilium* avait promis de donner à la période qui va de l'Ascension à la Pentecôte, en compensation en quelque sorte de la suppression de l'octave de cette dernière solennité. C'est pourquoi, dans le cycle biennal, cette période fera désormais exception au principe de la *lectio continua* pour permettre de méditer sur l'Esprit Saint avec des pages choisies des Ecrits apostoliques.

¹² La Conférence épiscopale française avait reçu du *Consilium* la permission d'anticiper à titre expérimental l'usage du nouvel office (31 janvier 1969).

¹³ *Liturgia de las Horas según el rito romano*: México, Ed. S.A. 2 C.V., 1979.

D'autre part, il a paru bon que la I^{re} Epître de saint Pierre, vu son accent baptismal, soit lue tous les ans durant la semaine de Pâques. La lecture des Actes des Apôtres comportait enfin une difficulté particulière du fait que ce même livre est lu également chaque année à la messe et à l'office. Or, à la messe, il n'est pas matériellement possible de lire en totalité le livre des Actes durant la Cinquantaine pascale: on n'y entend donc que ses principaux passages. Comment harmoniser ce *cursus* avec celui de l'office? Consacrer la lecture de l'office aux passages des Actes omis à la messe eût été évidemment une aberration du point de vue littéraire. Et par ailleurs, la lecture continue des Actes à l'office entraîne un chevauchement désagréable des événements, lus à l'office avant qu'on les entende à la messe, ou réciproquement. La réduction à cinq semaines de la lecture des Actes dans la Liturgie des Heures (puisque la première et la dernière semaine du temps pascal ont, nous venons de le voir, un autre programme de lectures) a rendu plus rares ces chevauchements. Mais comme les péripécies ainsi réparties sur un temps plus restreint sont parfois assez longues, il est prévu dans ce cas la possibilité d'une *lectio brevior*:¹⁴ une disposition semblable existait déjà dans le lectionnaire de la messe pour certaines péripécies.

La publication officielle du cycle biennal laisse entière à chacun la faculté de choisir l'un ou l'autre cycle: ou demeurer fidèle au cycle d'un an, ou adopter le cycle biennal. Mais il est certain que ce choix ne peut être profitable que s'il comporte une vraie continuité, puisque chaque cycle constitue une vue d'ensemble de l'économie du salut et une lecture continue des livres de la Bible.

II. LE CURSUS BIENNAL DE LA LECTIO ALTERA

Sur les lectures «à puiser dans les œuvres des Pères, des docteurs et des écrivains ecclésiastiques», le Concile, nous l'avons

¹⁴ Cf. IGLH 155.

vu, avait exprimé seulement le principe « qu'elles soient mieux choisies » (SC 92 b).

Le Bréviaire romain, tel qu'il avait été fixé par la réforme de saint Pie V et tel qu'il était demeuré jusqu'en 1971, distinguait dans ces lectures deux grands genres littéraires: les sermons, destinés à présenter le sens des grandes fêtes ou, le dimanche, à expliquer la lecture d'Ancien Testament entendue au I^{er} nocturne, - et l'homélie sur l'évangile du jour proposée à toutes les célébrations comportant trois nocturnes ainsi qu'aux jours de fête dont la messe avait un évangile propre (Carême, Quatre-temps, Vigiles, Rogations). Là encore, c'était un abrégé (*breviarium*), donnant presque toujours la seule partie initiale des lectures choisies par les compilateurs des grands sermonnaires et homéliaires de l'époque carolingienne:¹⁵ la base en était constituée par les écrits de saint Ambroise, saint Augustin, saint Léon et saint Grégoire le Grand. Cependant, quelques pages des Pères grecs, notamment Origène et saint Jean Chrysostome, et d'auteurs spirituels du moyen âge s'y étaient ajoutés progressivement. Mais trop souvent, les commentaires allégoriques de saint Grégoire, la symbolique des chiffres de saint Augustin et bien d'autres explications patristiques, appréciées des clercs et des moines du moyen âge, nous ont donné une gênante impression d'anachronisme et présenté une injuste caricature des Pères. C'est pourquoi en effet Vatican II demandait que ces lectures soient mieux choisies et élargissait les perspectives aux docteurs et aux auteurs spirituels qui avaient continué, tout au long des siècles, la méditation priante des saints mystères et de la parole de Dieu.

Le *Consilium*, pour sa part, a voulu que l'Office de la lecture « propose au peuple de Dieu et surtout à ceux qui sont consacrés

¹⁵ A. G. MARTIMORT, *La lecture patristique dans la liturgie des heures*, dans *Traditio et progressio*, Roma 1988 (*Studia Anselmiana* 95), pp. 311-331.

au Seigneur d'une manière particulière» non seulement «une riche méditation de la Sainte Ecriture», mais aussi «les plus belles pages des auteurs spirituels» (IGLH 55). Il a donc pourvu quotidiennement cet Office d'une deuxième lecture: *lectio altera*:

Selon la tradition de l'Eglise romaine, à l'Office de lecture, après la lecture biblique, on a une lecture des Pères ou d'écrivains ecclésiastiques avec son répons, à moins qu'on ne doive faire une lecture hagiographique.¹⁶

La place plus grande faite à la lecture y est compensée par l'allègement de la psalmodie, réduite désormais à trois psaumes.

«Selon la tradition de l'Eglise romaine»: apparemment ce caractère quotidien donné à la *lectio altera* était pourtant une innovation, puisque le Bréviaire de saint Pie V ne connaissait, aux jours de férie n'ayant pas d'évangile propre, que la seule lecture biblique; ce n'est que lorsque il y avait à la messe un évangile propre que l'office ferial proposait une homélie patristique et, dans ce cas, la lecture biblique disparaissait. En réalité, le *Consilium* a voulu renouer avec la tradition antique attestée par les *Ordines Romani* que nous avons mentionnés plus haut. L'*Ordo* XIV de la basilique de Saint-Pierre, après avoir décrit le cycle annuel des lectures bibliques, ajoutait en effet: «*Tractatus vero sancti Hieronymi, Ambrosi, ceterorum Patrum, prout ordo poscit, leguntur*». ¹⁷ Et l'*Ordo* XIII A, de la basilique du Latran, rappelait à chaque fête: «*leguntur sermones vel omelias catholicorum Patrum ad ipsum diem pertinentes*», et il précisait, pour le temps après l'Epiphanie: «*ponunt apostolum vel decades psalmorum sancti Augustini usque in Septuagesimam*». ¹⁸ De son côté, saint Benoît décrit ainsi la lecture de l'office nocturne: «*Codices autem leguntur in vigiliis divinae auctoritatis, tam Veteris Testamenti quam Novi, sed et expositiones earum,*

¹⁶ IGLH 159.

¹⁷ M. ANDRIEU, *op. cit.*, t. 3, p. 41.

¹⁸ *Op. cit.*, t. 2, pp. 486-488.

quae a nominatis et orthodoxis catholicis Patribus factae sunt». ¹⁹ Relevons, dans cette formule de saint Benoît, le lien qu'il souligne entre lecture biblique et lecture patristique: celle-ci est le commentaire ou l'explication de celle-là, ce qui ne doit pas s'entendre d'une concordance quotidienne, car il semble que c'est après avoir terminé la lecture d'un livre entier de la Bible qu'on en proposait un commentaire patristique. ²⁰

C'est dans cet esprit que le *Cætus V* du *Consilium* a créé le cycle annuel de la *lectio altera*, qui, après avoir été soumis au jugement des évêques du *Consilium*, a été publié dans l'*editio typica* de la *Liturgia Horarum*. A la vérité, si le choix de ces lectures était souvent motivé par le désir d'illustrer un texte biblique par un texte patristique ou une page d'un auteur spirituel, ce critère n'était pas exclusif: aux fêtes et aux temps privilégiés, la lecture exprime plus volontiers la signification doctrinale et spirituelle de ces jours, et ceci est également traditionnel; enfin un certain nombre d'écrits des Pères bénéficiaient d'une *lectio continua*, motivée par l'importance de leur message pour l'Eglise de tous les temps: Lettres de saint Ignace d'Antioche, Lettre aux Philippiens de saint Polycarpe de Smyrne, Catéchèses baptismales de saint Ambroise et de l'Eglise de Jérusalem, commentaire du Pater par saint Cyprien, etc. ²¹

Mais ce cycle annuel pouvait-il s'adapter au cycle biennal de lectures bibliques? Evidemment non; il fallait donc confectionner, pour le cycle biennal décrit par l'*Institutio*, un cycle correspondant de la *lectio altera*. C'est surtout pour lui qu'était prévu le *Supplementum* annoncé dans la Constitution apostolique *Laudis canticum* et l'*Institutio generalis* de 1971. L'*Institutio* feignait de considérer ce *Supplementum* déjà existant:

¹⁹ *Regula monasteriorum* 9, 8 (CSEL 75, p. 55).

²⁰ A. G. MARTIMORT, *op. cit.* (cf. note 15), pp. 323-324.

²¹ Cf. *Index lectionum patristicarum Liturgiae Horarum*, dans *Notitiae* 10, 1974, nn. 95-96, pp. 253-276.

Praeter lectiones libro Liturgiae Horarum pro unoquoque die assignatas, habetur Lectionarium ad libitum, ubi maior copia lectionum praebetur, quo latius pateat iis qui Officium divinum persolvunt, thesaurus Ecclesiae traditionis.²²

Laudis canticum était plus réaliste:

Praeterea, ut spirituales divitiae horum scriptorum abundantius suppeditentur, alterum praeparabitur Lectionarium ad libitum, unde uberiores fructus percipi possint.²³

* * *

Le retard apporté à la confection de ce *Supplementum* est dû avant tout au fait que la Congrégation du Culte divin, qui a succédé au *Consilium* en 1969-1970, a dû faire face à de multiples tâches plus urgentes, alors qu'elle ne bénéficiait plus des nombreux consultants qui avaient travaillé dans les *Cœtus* du *Consilium*. En attendant, l'*Institutio generalis* laissait une certaine latitude pour le choix de la *lectio altera*, puisque, outre le *Supplementum* qu'elle prévoyait, elle admettait que « les Conférences épiscopales puissent préparer d'autres textes appropriés aux traditions et à la mentalité des territoires sous leur juridiction » (IGLH 161). Par la suite, fut donnée la même faculté à diverses Congrégations religieuses.²⁴

De nombreuses initiatives ont ainsi pu s'exercer dans divers pays, soit à titre privé, soit de façon officielle, mais d'ordinaire comme essais provisoires. Mentionnons-en quelques-uns qui ont

²² IGLH 161.

²³ PAUL VI, Constitution apostolique *Laudis canticum*, 1^{er} nov. 1970, n. 6: AAS 63, 1971, p. 530.

²⁴ *Notificatio Congregationis pro Cultu divino*, 6 aug. 1972, *De Liturgia Horarum pro quibusdam communitatibus religiosis*, n. I f, dans *Notitiae* 8, 1972, p. 256 (EDIL 2869); «Praeter lectiones in Liturgia Horarum propositas, Lectionaria particularia confici possunt, praevisae Sanctae Sedis approbationi subicienda, peculiaribus spiritualibus communitatum exigentiis accommodata».

connu une plus ample diffusion: le *Lectionnaire patristique dominicain*, édité par les moniales de Prouille en trois fascicules (1969-1970); - les fiches de l'Abbaye d'Orval: *Lectures chrétiennes pour notre temps*, dont la publication s'est échelonnée entre 1969 et 1973; - le *Lectionnaire* d'En Calcat en fiches polycopiées;²⁵ les *Väterlesungen*, parues en 16 fascicules entre 1972 et 1974 chez Benziger et Herder comme *Ergänzungsbefte* du *Neues Stundenbuch*. En 1977-1978, Dom Henry Ashworth présenta dans les *Ephemerides liturgicae*, *A Proposed Monastic Lectionary, References and Themes*.²⁶ Ce programme a été adopté officiellement, à quelques variantes près, avec la traduction italienne des textes, dans *L'Ora dell'ascolto* approuvée par la Congrégation procurée par l'*Unione monastica italiana per la liturgia*, dont la première édition en 1977 fut rapidement épuisée et qui vient d'être rééditée en 1989;²⁷ en allemand dans le *Monastisches Lektionar für die Benediktiner des deutschen Sprachgebietes*, publié en 1981 à Sankt Ottilien; en castillan dans la *Liturgia de las Horas*, *Lecionario bienal*, édité à Montecassino en 1984; en catalan: *Textes patristics del Leccionari monastic*, Barcelona 1991; en français: *Les Perès de l'Eglise commentent l'Evangile. Homélaire pour les dimanches A, B, C, et les grandes Fêtes*, Turnhout, 1991 (approuvé par la Congrégation).

De son côté, la Conférence épiscopale allemande a publié en 1980 chez Benziger et Pustet son *Lektionar* définitif, toujours en 16 fascicules.²⁸

²⁵ Dourgne, Editions du Livre d'Heures, 1970-1973.

²⁶ *Ephemerides liturgicae* 91, 1977, pp. 74-92, 171-189, 246-270, 382-413, 499-514; 92, 1978, pp. 88-110.

²⁷ Edizioni Piemme, Casale Monferrato.

²⁸ Cf. Décret du 4 mai 1978 de la Congrégation pour les Sacraments et Culte Divin confirmant la traduction allemande de *Liturgia Horarum: Notitiae* 15, 1978, p. 211. Elle a été adoptée par toutes les régions de langue allemande: Autriche, Suisse, Luxembourg et pour les germanophones des diocèses comme Liège, Metz, Strasbourg, Bolzano-Bressanone.

La riche documentation que fournissent ces divers recueils, auxquels il faut ajouter les dossiers et notes manuscrites généreusement communiqués par divers monastères de moniales et les douze fascicules de *Tous à Mambré* de l'abbaye de Tournay - qui n'est pas un lectionnaire à proprement parler, - a grandement facilité la tâche de la Congrégation pour l'élaboration de l'actuel lectionnaire biennal. Des dossiers, d'ailleurs, y avaient été déjà constitués mais encore informes et très insuffisants. Enfin il est évident qu'un bon nombre de textes accompagnant le cycle biblique d'un an pouvaient retrouver leur place dans le cycle biennal.

En 1986, Mgr Virgilio Noè, alors Secrétaire de la Congrégation, estima venu le moment de réaliser ce projet et le confia à un groupe de travail restreint, composé de Dom Alexandre Olivar O.S.B. (Montserrat), de Don Pedro Farnés (Barcelone), de Don Vincenzo Raffa (Op. Don Orione) et de moi-même avec l'assistance précieuse du P. Mario Lessi S.I. et de Mgr François Trân Văn Khâ, de la Congrégation.

L'année liturgique comprenant 384 jours (pour tenir compte des oscillations du calendrier dues surtout aux lettres dominicales), le cycle de deux ans exigeait donc le choix d'au moins 768 textes. En fait ce chiffre se trouve largement dépassé parce que le dimanche, nous le verrons plus loin, on offre la plupart du temps le choix entre le commentaire de la lecture biblique qui précède et celui de l'évangile de la messe du jour.

* * *

Les critères qui devaient guider le choix des textes étaient déjà fixés par l'*Institutio generalis* de 1971. Et d'abord, nn. 163-165, pour ce qui concerne les thèmes qu'ils doivent présenter et le genre littéraire auquel ils doivent appartenir:

163. Le rôle de cette lecture est principalement de faire méditer la parole de Dieu telle qu'elle est reçue par l'Eglise dans sa tradition. Car l'Eglise a toujours estimé nécessaire d'éclairer pour ses fidèles la parole de Dieu de façon autorisée « afin que la ligne d'interprétation prophétique et apostolique soit maintenue selon la règle du sens ecclésial et catholique ».²⁹

164. Par la fréquentation assidue des documents que nous présente la tradition universelle de l'Eglise, les lecteurs sont amenés à méditer plus profondément la Sainte Ecriture et en acquérir un goût savoureux et vivant. En effet, les écrits des Pères sont les témoins éclatants de cette méditation de la parole de Dieu, poursuivie à travers les siècles, par laquelle l'Epouse du Verbe incarné, l'Eglise, « qui reste fidèle au dessein de l'Esprit de son Epoux et de son Dieu »,³⁰ s'efforce d'acquérir chaque jour une plus profonde intelligence des Ecritures.

165. La lecture des Pères introduit aussi les chrétiens dans le sens des temps et des fêtes liturgiques. En outre, elle leur ouvre l'accès aux inestimables richesses spirituelles qui constituent le magnifique patrimoine de l'Eglise et, en même temps, elle fournit une base pour la vie spirituelle et un très riche aliment pour la piété.

Le second critère est fourni par le n. 160 de l'*Institutio generalis*; il concerne le choix des auteurs susceptibles de figurer dans le lectionnaire:

Dans cette lecture, on propose des textes empruntés aux écrits des saints Pères, des docteurs de l'Eglise et d'au-

²⁹ VINCENT DE LÉRINS, *Commonitorium* 2: PL 50, 640.

³⁰ S. BERNARD, *Sermo 3 in vigilia Nativitatis* 1: PL 183, 94.

tres écrivains ecclésiastiques, appartenant à l'Eglise d'Orient comme à l'Eglise d'Occident, mais de telle sorte que la première place soit donnée aux Pères, qui jouissent dans l'Eglise d'une autorité particulière.

Cette norme a fait l'objet de deux précisions successives: l'une, en octobre 1971, de la part de la Congrégation, rappelant aux Conférences épiscopales que, selon le n. 162 de l'*Institutio*, les textes qu'elles voudraient insérer dans leur Supplément particulier au lectionnaire patristique ne doivent être pris que dans les œuvres d'écrivains catholiques, excellents par leur doctrine et la sainteté de leurs mœurs (*ex operibus scriptorum catholicorum doctrina et sanctitate morum excellentium*),³¹ ce qui ne se vérifiait pas toujours dans certains recueils qui se constituaient un peu partout. L'année suivante, 9 juillet 1972, c'est la Congrégation pour la Doctrine de la foi qui est intervenue pour expliquer:

Per gli autori cattolici, la norma prevede che essi siano «eccellenti per dottrina e santità di vita», il che deve limitare la scelta ad autori, la cui vita e dottrina possono essere senza riserva proposte ai fedeli, e quindi consiglia evidentemente di non prendere, in linea di massima, testi di autori viventi.³²

C'est au fond la règle traditionnelle depuis l'antiquité, telle que l'exprimait le document du début du VI^e siècle appelé *Decretum Gelasianum*:

Item opuscula atque tractatus omnium Patrum orthodoxorum qui in nullo a sanctae Romanae Ecclesiae consortio deviaverunt, nec ab eius fide vel praedicatione seiuncti

³¹ *Notitiae* 7, 1971, n. 66, p. 289.

³² *Notitiae* 8, 1972, n. 76, pp. 249-250.

sunt, sed ipsius communicationi per gratiam Dei usque in ultimum diem vitae suae fuere participes, legendos discernit.³³

L'introduction dans la liturgie d'un texte d'un auteur donne, en effet, à cet auteur une recommandation quasi officielle. C'est pourquoi on doit, dans ce choix, observer une rigueur qui n'a pas à s'exercer de la même façon pour la lecture privée.³⁴

Dans le cadre des normes ainsi tracées, on n'a donc pas limité le florilège aux Pères des premiers siècles. Le Bréviaire de saint Pie V contenait déjà quelques textes des grands auteurs du moyen âge. La *Liturgie des Heures* de 1971 avait élargi les emprunts qui leur sont faits. Le projet du lectionnaire a pu évidemment en accroître le nombre. Nommons notamment Aelred de Rievaulx (7 lectures), saint Amédée de Lausanne, saint Anselme, Beauduin de Canterbury (7 lectures), saint Bernard (désormais il fournit 18 lectures), saint Bonaventure (5 lectures), sainte Catherine de Sienne, l'*Imitation* (5 lectures), Guerric d'Igny (7 textes), Guigues le Chartreux, Guillaume de Saint-Thierry, Henri Suso, sainte Hildegarde, Jean de Fécamp, Jean Thauler, Isaac de l'Etoile (5 lectures), Julien de Vézelay, sainte Mechtilde, saint Odilon de Cluny, Pierre le Vénérable, Pierre de Blois, Richard de Saint-Victor, Ruisbroek, Rupert de Deutz (17 textes), saint Thomas d'Aquin... Parmi les Orientaux, on ne pouvait toutefois introduire que des auteurs antérieurs aux divers schismes qui ont déchiré à diverses époques cette partie de la chrétienté, ce qui restreint de façon assez étroite à la période patristique et à quelques auteurs postérieurs les possibilités de

³³ Ed. E. von DOBSCHÜTZ, Leipzig, 1912 (*Texte und Untersuchungen* 38, 4), pp. 8-10. Cette compilation est l'œuvre d'un clerc de l'Italie du Nord ou de la Gaule méridionale.

³⁴ De ce point de vue, par exemple, la présence de Théodoret de Cyr dans la *Liturgia Horarum* et dans le Lectionnaire biennal, ainsi que de Sévère d'Antioche, pourrait soulever des objections de la part de certaines Eglises d'Orient.

choix: mentionnons surtout Romanos le Mélode et ses hymnes, saint Maxime le Confesseur...

Les XVI^e et XVII^e siècles déjà représentés dans le cursus annuel de la *Liturgia Horarum* comporte dans le projet d'autres textes, par exemple, de John Fisher, Ignace de Loyola, Jean de la Croix, Thérèse d'Avila, Charles Borromée, Laurent de Brindisi, François de Sales, Pierre de Bérulle, Vincent de Paul, Jean Eudes, Jacques-Bénigne Bossuet, Louis-Marie Grignon de Montfort... Mais y entrent également des auteurs spirituels plus récents: le cardinal John Henry Newman surtout (15 textes), Thérèse de l'Enfant-Jésus, Elisabeth de la Trinité, Dom Columba Marmion, Don Luigi Orione, Romano Guardini, Edith Stein, et même des contemporains comme Madeleine Delbrêl et Hans Urs von Balthasar...

Parmi les actes modernes du magistère de l'Eglise, on a choisi quelques textes plus catéchétiques, susceptibles d'illustrer telle lecture biblique: Pie X, Pie XI, Pie XII, Jean XXIII, Paul VI, Jean-Paul II (8 textes). De Vatican II, on n'a proposé que cinq ou six extraits, choisis de façon que leur genre littéraire soit conforme à celui qui a été fixé pour l'Office de la lecture.

On sera surpris de ne pas voir figurer dans ce grand florilège certains auteurs spirituels par ailleurs célèbres, comme, par exemple, sainte Gertrude. Le genre littéraire de leurs écrits ne s'harmonise pas assez facilement avec le caractère de la liturgie, qui exige que l'on reste proche de la Sainte Ecriture et de l'économie du salut. Certains auteurs se situent à un niveau plutôt spéculatif, d'autres expriment des révélations privées, d'autres enfin pratiquent un genre trop exclusivement parénéti-que.

Cependant, la grande majorité des textes proposés a été puisée dans les écrits des Pères, c'est-à-dire des écrivains chrétiens des six premiers siècles. Il ne suffit pas de dire que cette

option est traditionnelle; il faut plutôt comprendre le motif de cette préférence. C'est d'abord la proximité de certains d'entre eux avec les origines, car elle donne à leur message une saveur et une fraîcheur qui rend leurs écrits accessibles aux simples et nous émeuvent par-delà les siècles; l'ardeur de leur foi les a amenés à « rendre compte de leur espérance » et souvent jusqu'au martyre dans un monde encore païen: Clément de Rome (8 textes), Ignace d'Antioche (10), Polycarpe de Smyrne (5), Justin (4), Irénée de Lyon (22), Hippolyte de Rome (4), Tertullien (7), Clément d'Alexandrie (8), Cyprien de Carthage (19).

C'est déjà surtout chez saint Irénée que l'on découvre cette familiarité savoureuse dans la méditation de l'Écriture sainte qui fera l'objet de bien des écrits des Pères qui viendront après lui, non pas tant dans des études savantes comme celles de saint Jérôme (à qui on a pu cependant emprunter 21 textes) ou Bède le Vénérable (15 textes), que dans des instructions adressées au peuple chrétien: la plupart des 42 textes d'Origène que nous avons retenus sont des homélies sur les Livres saints prononcées au cours de l'assemblée liturgique. Ainsi de très nombreuses péricopes bibliques reçoivent dans le lectionnaire le commentaire des grands évêques des IV^e et V^e siècles que sont Hilaire de Poitiers (7 textes), Ambroise de Milan (57), Grégoire de Nysse (18), Grégoire de Nazianze (13), Cyrille d'Alexandrie (19). Mais on ne s'étonnera pas que la plus belle place soit réservée à saint Jean Chrysostome (54 péricopes) et surtout à saint Augustin (plus de 140): l'un et l'autre ont laissé une œuvre considérable, principalement fruit de leur prédication à leur peuple: une prédication très vivante, en contact direct avec les auditeurs;³⁵ tandis que Jean Chrysostome expose avec une fer-

³⁵ On lira avec beaucoup de profit la récente et essentielle étude de A. OLIVAR, *La predicación cristiana antigua*, Biblioteca Herder, 1991, un vol. de 998 pages, fruit de toute une vie de familiarité avec les œuvres des Pères.

veur particulière les Epîtres de saint Paul, le nom d'Augustin reste toujours attaché, autant qu'aux *Confessions* et à la *Cité de Dieu*, à ses *Enarrationes in psalmos* et ses *Tractatus in Ioannem*; il n'a pas eu toujours le loisir d'en revoir le texte, souvent improvisé et conservé dans la transcription des tachygraphes; par-delà les lenteurs et les méandres que cela imposait à l'expression de sa pensée, par-delà aussi les allégories auxquelles il cédait souvent et qui ont amusé les clercs qui lisaient l'ancien Bréviaire, il faut chercher en lui le témoignage de la profonde méditation du mystère chrétien, animée par une sensibilité vibrante: dans les psaumes, notamment, il lit les sentiments du Christ lui-même et les combats de l'Eglise.

On sera heureux de retrouver dans le lectionnaire biennal les catéchèses baptismales, dont la plupart figuraient déjà dans le cycle d'un an: Ambroise, Cyrille de Jérusalem, Pacien de Barcelone, Zénon de Vérone, Jean Chrysostome. Surtout aux grandes fêtes et aux temps privilégiés, le commentaire biblique cèdera la place, selon la tradition, à l'annonce du mystère que célèbre ce jour-là la liturgie: outre les sermons de saint Augustin, nommons ceux de Basile de Césarée (8 lectures) de Chromace d'Aquilée (4), de Maxime de Turin (7), de Césaire d'Arles (9), de Pierre Chrysologue de Ravenne (8) et, évidemment des deux grands papes saint Léon, le docteur inégalé de l'année liturgique (37 textes), et saint Grégoire le Grand (35); pour ce dernier, le choix est toujours délicat: son exégèse, certes, n'est pas convaincante, mais il reste le maître de la spiritualité qui a guidé tous les chrétiens du moyen âge. N'oublions pas enfin l'Orient syrien, qui a donné à l'Eglise le modèle de son hymnographie: saint Ephrem, dont le lectionnaire cite cinq hymnes et autant d'extraits de son commentaire du *Diatessaron*.

Certains prêtres ont manifesté le regret de ne plus trouver dans la Liturgie des Heures ce lien avec celle de la messe, qui é-

tait assuré surtout par la lecture d'une homélie sur l'évangile: il ne reste que le bref écho qu'apportent de l'évangile dominical les antiennes du *Magnificat* et du *Benedictus*. Il ne fallait pas, en effet, réduire la lecture biblique (jadis, pensant le carême, elle avait, nous l'avons dit, disparu des matines férielles au profit de l'homélie), ni allonger l'Office de la lecture. Cependant une solution moyenne a été trouvée. Certains jours de férie comportent à la messe la lecture de pages de l'évangile particulièrement importantes: pendant le temps de l'Avent l'annonce à Joseph, à Zacharie et à Marie, la Visitation, le *Magnificat*, la naissance de Jean Baptiste, la figure et le ministère du Précurseur; - pendant le temps du carême, les paraboles de l'enfant prodigue, du mauvais riche, du pharisien et du publicain, l'épisode de la femme adultère, le paralytique de Bethesda, l'évocation d'Abraham, la prophétie de Caïphe sur la mort de Jésus, l'onction de Béthanie (le cas des lectures dominicales sera traité plus bas): ces jours-là, il était souhaitable que, l'une des deux années ou même parfois chaque année, l'on propose comme seconde lecture sinon une homélie proprement dite, du moins un texte qui éclaire l'évangile et en favorise la méditation. Au temps pascal également, la lecture patristique vient de temps à autre rappeler le discours de Jésus après la Cène lu à la messe du jour. De même, parfois, en carême, la première lecture de la messe est l'un des épisodes de l'Ancien Testament qu'illustrait traditionnellement la catéchèse: Jonas, Naaman, les Trois Enfants dans la fournaise: on leur consacre volontiers une lecture dans la Liturgie des Heures.

A l'Office de la lecture du dimanche le Lectionnaire monastique et les fiches d'En Calcat comportent l'homélie des trois évangiles dominicaux annuels: A, B, C. Il est vrai que la liturgie bénédictine a conservé dans son ensemble la structure médiévale de la vigile dominicale, dans laquelle à la lecture paulinienne du III^e nocturne a été substituée une homélie de l'é-

vangile du jour.³⁶ Le lectionnaire romain biennal proposera pour la *lectio altera* le choix entre le commentaire de la première lecture selon l'ordre habituel et celui de l'évangile de l'année correspondante A, B, C. Lorsque cependant les péripopes évangéliques des trois années présentent le même thème, il pourrait suffire d'un seul commentaire: c'est le cas notamment du I^{er} et du II^e dimanches de carême (Tentation et Transfiguration), du IV^e dimanche pascal (Bon Pasteur).

L'homélaire du moyen âge s'en tenait généralement aux commentaires de saint Jérôme sur l'Evangile de saint Matthieu, aux homélies de saint Ambroise sur l'Evangile de saint Luc, aux *Tractatus in Ioannem* de saint Augustin; on sait que l'Evangile de Marc était peu utilisé dans les messes dominicales. Le Bréviaire de saint Pie V a fait parfois appel à Jean Chrysostome. Certes il y a encore dans les œuvres de ces Pères bien des commentaires valables de tel ou tel texte évangélique, même si leur exégèse apparaît aujourd'hui, comme nous l'avons dit, plutôt désuète. Mais le projet du lectionnaire a cherché à varier la provenance et la nature des lectures destinées à la méditation des péripopes évangéliques: pour cela on a puisé dans les divers prédicateurs et écrivains ecclésiastiques déjà nommés, auxquels s'ajoutent çà et là quelques nouveaux noms, par exemple: Amphiloque d'Iconium (11^e dimanche C), Gaudence de Brescia (20^e dimanche B), Paulin de Nole (32^e dimanche B).

Puisse le nouveau lectionnaire biennal contribuer à promouvoir chez les chrétiens et tout particulièrement chez les prêtres et les religieux «le goût savoureux et vivant de la Sainte Ecriture (*promoveatur ille suavis et vivus Sacrae Scripturae affectus*)» dont le II^e Concile du Vatican (SC 24) fait la condition indispensable de la restauration, du progrès et de l'adaptation de la liturgie. L'Office de la lecture est aussi le lieu privilégié où

³⁶ A. G. MARTIMORT, *op. cit.* (cf. note 15), pp. 320-321.

l'Eglise nous propose en modèle la méditation du mystère de Jésus vécu par toutes les générations qui nous ont précédés et surtout par ceux que nous appelons à bon droit « les Pères » : « de la vie puisée à la source des Pères, l'Eglise vit encore aujourd'hui : sur les bases posées par ces premiers bâtisseurs, elle est encore aujourd'hui édifiée, dans les joies et les peines de son cheminement et de ses labeurs quotidiens ». ³⁷

AIMÉ-GEORGES MARTIMORT

NOTE SUR L'EVANGILE DES VIGILES

La règle de saint Benoît, dans l'organisation des vigiles du dimanche, propose à la fin et comme en quelque sorte le sommet de la célébration la lecture solennelle de l'évangile par l'Abbé :

Quo perdicto (hymno *Te Deum laudamus*), legat abbas lectionem de evangelia, cum honore et tremore stantibus omnibus; qua perlecta respondent omnes *Amen*, et subsequatur mox hymnus *Te decet laus*; et data benedictione incipiant matutinos. ³⁸

La tradition postérieure de l'Ordre bénédictin a compris qu'il s'agissait de l'évangile du jour. Peut-être cette interprétation est-elle due au fait que la vigile dominicale a connu un changement important lorsque, sous l'influence du lectionnaire carolingien de Paul Diacre, les monastères ont remplacé la lec-

³⁷ JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Patres Ecclesiae*, 2 janvier 1980: AAS 72, 1980, p. 5. Il est étonnant que l'Instruction de la Congrégation pour l'éducation catholique du 10 nov. 1989 sur *L'étude des Pères de l'Eglise dans la formation sacerdotale* ne mentionne pas l'importance de la lecture patristique à l'office, qui a été cependant bien souvent, dans les siècles passés, le seul livre où les prêtres ont pu découvrir et aimer les Pères.

³⁸ *Regula monastica*, c. 11.

ture du III^e nocturne *de Novo Testamento* (c'est-à-dire saint Paul, comme dans la vieille liturgie romaine du Latran et encore dans l'Office des Ténèbres jusqu'en 1971) par l'homélie de l'évangile du jour. Et même ce changement ne s'est pas fait partout aussitôt. On a abouti ainsi à une anomalie qui s'est maintenue jusqu'à notre époque dans la liturgie monastique: on lit une seule phrase de l'évangile du jour avant l'homélie, et ce n'est qu'après l'homélie et le *Te Deum* qu'on entend proclamer solennellement la péricope entière de l'évangile.

Or ce n'est certainement pas la lecture de l'évangile du jour qu'a voulue saint Benoît: cette lecture aurait fait double emploi avec celle de la messe du jour, qui est d'ailleurs moins solennelle, puisqu'elle n'est pas réservée au célébrant, mais confiée au diacre. L'auteur de la Règle doit avoir voulu imiter en cela, comme il l'a fait dans bien d'autres cas, l'usage liturgique des monastères provençaux. La Règle d'Aurélien d'Arles précise qu'il s'agit de l'évangile de la Résurrection:

Omni dominica, post nocturnos, cum prima missa legitur, id est resurrectio, nullus sedere praesumat, sed omnes stant; alia dominica, alia resurrectio et sic ordine totae quatuor resurrectiones per singulas dominicas leguntur.⁴⁰

Et Aurélien suivait sur ce point la coutume de Lérins:

Omnibus vero diebus dominicis ad vigiliis evangelia leguntur: sed semper in prima missa una resurrectio legitur, altera dominica altera resurrectio, sic et tertia, sicque quarta. Ed dum illa prima missa in resurrectione legitur, et semper in prima missa una resurrectio legitur, nemo sedere praesumat.⁴¹

³⁹ Cf. A.G. MARTIMORT (cf. note 15), pp. 325-329.

⁴⁰ PL 68, col. 396B.

⁴¹ S. CÉSAIRE, *Recapitulatio huius regulae*, n. 69.

Je rapelle que, dans la langue monastique de la Gaule, *missa* signifie « péricope de lecture ».

Mais, à leur tour, les moines occidentaux n'avaient fait que reproduire ce que Egérie, à la fin du IV^e siècle, avait admiré dans la liturgie de Jérusalem. Selon sa description, le dimanche, la foule s'assemblait au premier chant du coq à la basilique de l'Anastasis sous la présidence de l'évêque. Après le chant de trois psaumes, suivis chacun d'une prière,

voici qu'en plus on apporte des encensoirs à l'intérieur de la grotte de l'Anastasis, de sorte que toute la basilique s'emplit de parfums. Alors dès que l'évêque se tient debout à l'intérieur des grilles, il prend l'évangile, vient à l'entrée et lit lui-même le récit de la résurrection du Sauveur... L'évangile lu, l'évêque sort; il est conduit avec des hymnes à la Croix et tout le peuple l'accompagne. Là on dit à nouveau un psaume et on fait une prière; ensuite il bénit les fidèles et le renvoi a lieu.⁴²

Ainsi, à Jérusalem la résurrection du Christ était célébrée chaque dimanche à l'endroit même où elle a eu lieu (*intro speluncam ad Anastasim*) par la proclamation de l'évangile, qui, d'ailleurs, d'après le récit d'Egérie, comportait tout le mystère pascal: passion et résurrection. C'est ce rite local qui a été imité un peu partout dans l'Eglise. L'usage byzantin, cependant, a transporté à l'office de l'aurore (l'*Orthros*), la proclamation dominicale de l'évangile de la Résurrection. Comme à Jérusalem, c'est l'évêque lui-même (à son défaut, le prêtre) qui le chante; pour cela, il se tient à l'autel, alors que, à la messe, l'évangile est annoncé par le diacre. Onze péricopes, fixées déjà au VIII^e siècle, sont distribuées aux dimanches successifs.⁴³

C'est pour souligner le caractère propre du dimanche comme mémorial hebdomadaire du mystère pascal, rappelé si nettement par la Constitution *Sacrosanctum Concilium* (art. 106) que le *Consilium* a voulu rétablir ce rite en organisant la vigile dominica-

⁴² EGÉRIE, *Journal de voyage* 24: SC 296, p. 245.

⁴³ *La prière des Eglises de rite byzantin*, t. 3: *Dimanche selon les huit tons*, Chevetogne 1972, pp. 121-130.

le de la *Liturgia Horarum*.⁴⁴ Il ne saurait donc pas être question de remplacer l'évangile de la Résurrection par l'évangile du jour suivi de son homélie. Je dois avouer que le n. 73 de IGLH n'est pas assez clair, car il ne précise pas nettement l'originalité de cette proclamation: le cas du dimanche y est traité comme subsidiairement, alors que la description vise d'abord les solennités et fêtes:

Deinde legatur evangelium de quo pro opportunitate fieri potest homilia... Evangelium vero, in sollemnitatibus et festis, sumatur in Lectionario missae, in dominicis autem e serie de mysterio paschali, quae in Appendice libri Liturgiae Horarum describitur.

Ce serait donc une régression dommageable que d'inviter non seulement à remplacer l'évangile de la Résurrection par celui de la messe du dimanche, mais de la faire suivre de son homélie. La disposition qui est proposée par le lectionnaire biennal de permettre, le dimanche, de choisir pour la *lectio altera* entre le commentaire du texte biblique de la *lectio prior* et l'homélie de l'évangile A, B, C, doit demeurer dans la même discrétion qu'elle a dans *L'Ora dell'ascolto*: elle n'est plus une homélie faisant suite à la lecture - même abrégée par un *Et reliqua* - de l'évangile du jour, mais une préparation à cette lecture qui sera faite à la messe.

A.G.M.

NOTE SUR LA SEMAINE SAINTE ET LE TRIDUUM PASCAL

Le Triduum pascal, dont les offices ont nourri la spiritualité des prêtres, séminaristes, moines, religieux et fidèles qui ont participé naguère à leur chant solennel, méritait qu'on cherchât à sauver le plus possible le trésor euchologique qui le constituait.

⁴⁴ Pour les dimanches de carême, si les évangiles proposés pour les vigiles ne sont pas des récits de la Résurrection (exception que les Orientaux ne connaissent pas, parce que même en carême, on le sait, ils ne suppriment pas la joie pascalle du dimanche), ils ont été choisis parce qu'ils annoncent à la fois la Passion et la Résurrection.

Ce trésor euchologique était rassemblé dans les trois Offices des Ténèbres célébrés la veille du jeudi, du vendredi et du samedi saints. Les Heures mineures, en revanche, n'avaient aucun élément propre; les vêpres du jeudi saint se récitaient généralement sans chant, quoique les mélodies des antiennes aient été restituées dans l'*Antiphonale* de 1912. Les vêpres du vendredi saint les répétaient, sauf l'antienne à Magnificat, qui était propre. On sait que le samedi saint n'avait qu'un simulacre de vêpres, avec l'antienne à Magnificat *Vespere autem sabbati*. Et je ne dis rien de l'horaire invraisemblable que l'on suivait un peu partout.

La réforme de la Semaine Sainte en 1955 n'avait conservé les vêpres du jeudi et du vendredi saints que pour ceux qui ne pouvaient pas participer à l'action liturgique de ces jours-là; il est vrai que quatre de leurs antiennes étaient reprises aux vêpres du samedi saint, désormais célébrées selon la *veritas horae*.⁴⁵

Ce sont les antiennes, les psaumes, les leçons et les répons des Offices des Ténèbres que la réforme liturgique devait avoir le souci de conserver le plus possible. Tâche rendue bien difficile, du fait que le *Triduum paschale* ne commençant désormais que le soir du jeudi- et à très bon droit - l'Office des lectures et les Laudes du jeudi sont devenus un office ferial et que, de toute façon, il fallait maintenir, du moins pour les prêtres ayant charge d'âmes, l'abrègement de la Liturgie des Heures voulu par le Concile - et plus encore ces jours-là que tous les autres de l'année.

Mais, d'une part, dans ce cadre désormais si restreint, il fallait choisir les pièces les plus significatives et vénérables du patrimoine liturgique traditionnel; - d'autre part, une possibilité d'élargissement s'offrait avec la *Vigilia protracta* instituée par l'IGLH. Celle-ci devait permettre à tous ceux qui le pouvaient et, tout particulièrement aux nombreuses communautés de rite romain qui célèbrent l'office en commun, de conserver la tradition des célébrations vigiliales. D'ailleurs, non seulement les communautés

⁴⁵ (Décret *Maxima redemptionis nostrae mysteria*, 16 nov. 1955, II, 5: AAS 47, 1955, pp. 840-841).

d'Instituts de perfection, mais de nombreuses paroisses avaient gardé jusqu'à notre époque l'usage de chanter, plus ou moins bien, l'Office des Ténèbres avec une certaine assistance - trop peu formée et muette, certes - de fidèles.

Rappelons que la *Vigilia protracta* dans la *Liturgia Horarum* de 1971 est constituée de trois cantiques de l'Ancien Testament, suivi de la proclamation, le dimanche, de l'évangile de la Résurrection et, aux solennités, d'une péricope évangélique différente. Sur l'évangile, voir la Note ci-dessus. Quant à l'usage de trois cantiques vétéro-testamentaires, il est inscrit dans la Règle de saint Benoît, qui l'a emprunté à une tradition antique assez générale: la liturgie ambrosienne l'a conservé; l'office chaldéen également; il existait dans l'office monastique wisigothique.⁴⁶

Convenons tout de suite que, en ce qui concerne la *Vigilia protracta* des jours saints, l'édition typique de la *Liturgia Horarum* a comporté une grave lacune: le vendredi et le samedi saints, elle ne propose aucun cantique propre, faisant reprendre les trois cantiques indiqués pour toute la durée du carême. Lacune excusable, qui est imputable, d'une part, à la hâte avec laquelle on a dû procéder aux ultimes aménagements de l'énorme matériel que représentait l'édition du nouvel office romain, mais surtout au fait que celui qui s'est chargé de l'*Appendix* ne pouvait pas, ces jours-là, s'inspirer de la liturgie monastique: durant tout le *triduum sacrum* (jeudi, vendredi, samedi), le bréviaire bénédictin cédait complètement la place à l'office romain: cette disposition datait de l'époque carolingienne selon une décision qui était censée avoir été prise au temps de Louis le Pieux.⁴⁷

⁴⁶ Cf. J. MATEOS, *Les différentes espèces de vigiles dans le rite chaldéen*, dans *Orientalia christiana periodica*, 27, 1961, pp. 46-63; id., *La vigile cathédrale chez Egérie*, *ibid.*, pp. 302-312; J. PINELL, *Las horas vigiliares del oficio monacal hispanico*, Montserrat 1966, pp. 89-93, 110, 114-115.

⁴⁷ En réalité, il ne s'agit pas du Congrès des abbés réuni en 817 par cet empereur à Aix-la-Chapelle, mais d'additions ultérieures introduites dans le *Corpus Anianense* de la législation d'Aix-la-Chapelle: J. SEMMLER, *Legislatio Aquisgranensis*, dans K. HALLINGER, *Initia consuetudinis benedictinae*, Siegburg 1965 (*Corpus consuetudinum monasticarum* 1), pp. 535-536.

Or l'organisation des Ténèbres (nocturnes et laudes) du *Triduum sacrum* de cette époque nous est bien connue par les documents: d'abord les *Ordines Romani*:

Feria V in Caena Domini legunt lectiones tres de Lamentatione Hieremiae et tres de Tractatu sancti Augustini in psalmo *Exaudi, Deus, orationem meam cum deprecor*, tres de Apostolo ubi ait ad Corinthios *Ego accepi a Domino quod et tradidi vobis*; VIII psalmos, VIII lectiones, VIII responsoria omnia complenda sunt. Sequitur matutinum (...)

In paraseven similiter tres lectiones de Lamentatione Hieremiae prophetae, tres de Tractatu sancti Augustini de psalmo 69, tres de Apostolo, ubi ait ad Hebraeos *Festinemus ergo ingredi ad illam requiem*. Deindi sequitur matutinum.

In sabbato sancto, in psalmis, in lectionibus, in responsoriis, similiter omnia complenda sunt, sicut superius diximus et, si fuerint sermones de proprie (!) legantur.⁴⁸

Le second document est l'Antiphonaire de Compiègne de la 2^e moitié du IX^e siècle:⁴⁹ on y retrouve tous les répons (sauf un: *Astiterunt*) et toutes les antiennes du Bréviaire de 1568 ou de l'édition typique des mélodies de 1922 (*Officium maioris hebdomadae et octavae Paschae*). Toutefois, l'Antiphonaire de Compiègne offre un choix plus vaste de répons et aussi d'antiennes pour les cantiques évangéliques. On peut donc dire en gros que, de l'époque carolingienne à 1971, ces offices sont demeurés à près inchangés. Les répons ont fait l'objet, aux XVI^e et XVII^e siècles, de très belles compositions polyphoniques (allongeant peut-être démesurément la célébration). Le choix des psaumes, avec des antiennes tirées

⁴⁸ Ordo XIII A, éd. ANDRIEU, *Ordines Romani*, II, pp. 477 et 482-483; cf. Ordo XXX A, *op. cit.*, III, pp. 455-456.

⁴⁹ Paris, B. N. ms. lat. 17436; éd. R. J. HESBERT, *Corpus antiphonalium officii*, t. 1^{er}, pp. 166-176.

généralement des psaumes eux-mêmes, témoigne d'un sens profond de leur « christologisation ». ⁵⁰

Il a semblé toutefois possible, même en demeurant dans le cadre actuel, restreint d'une part par le décret de 1955 et le *Calendarium Romanum* de 1969, d'autre part par l'*Institutio generalis de Liturgia Horarum* de 1971, d'aménager dans le cycle biennal des lectures le *Triduum sacrum* de telle façon que l'on puisse, du moins pour ceux qui célèbrent la *vigilia protracta*, retrouver une bonne partie des éléments traditionnels.

Le vendredi saint, la *Vigilia protracta* ferait ainsi chanter chaque année: Lamentations 2, 13-19 (faisant suite à la *lectio prior* du mercredi de l'année I) puis Lam 3, 1-12 et 13-24. Le samedi saint, toujours l'une et l'autre année, la *Vigilia protracta* méditerait Lam 3, 25-39; Lam 3, 40-42. 49-60; Lam 5, 1-7. 13-21.

Le jeudi saint, la lecture biblique serait chaque année *laudabiliter*, selon la tradition antique, Zach 11, 4-14; 13, 4-7. Mais l'année I, ceux qui ne célèbrent pas la *Vigilia protracta* pourraient *ad libitum* la remplacer par Lam 2, 10-22.

Le vendredi saint, la lecture biblique traditionnelle est Hebr 9, 11-28; mais ceux qui ne célèbrent pas la *Vigilia protacta* pourraient, l'année I, la remplacer par Lam 3, 1-33.

Enfin le samedi saint, où la lecture biblique traditionnelle est Hebr 4, 1-16, ceux qui ne célèbrent pas la *Vigilia protracta* pourraient remplacer cette lecture, l'année I, par Lam 5, 1-22.

L'année II, on pourrai, au lieu de Hebr, utiliser le vendredi Ier 16, 1-15, et le samedi Ier 20, 7-18.

A.G.M.

⁵⁰ Sur ce point, voir L. BOUYER, *Le mystère pascal*, Paris, Cerf, 1945 (*Lex orandi* 6).

MONSIGNOR MARTIMORT ESIMIO LITURGISTA

La liturgia è la migliore cattedra di insegnamento per apprendere a *sentire cum Ecclesia*, per assumere il *sensus Christi*, per cogliere ed approfondire la *mens Christi et Ecclesiae*.

Di tutto questo si può avere una controprova percorrendo l'attività letteraria di Mons. Aimé-Georges Martimort, facilmente raggiungibile dopo la pubblicazione di due miscellanee di studi. Si tratta infatti di prendere visione dei volumi:

- I. *Mens concordet voci pour A.G. Martimort à l'occasion de ses quarante années d'enseignement et des vingt ans de la Constitution «Sacrosanctum Concilium»* (Desclée, Paris 1983) 731 pp.
- II. *Mirabile laudis canticum. Mélanges liturgiques: études historiques, la réforme conciliaire, portraits de liturgistes par Aimé-Georges Martimort* = Bibliotheca «Ephemerides Liturgicae» - «Subsidia», 60 (C.L.V. Edizioni liturgiche, Roma 1991) 390 pp.

Nella prima miscellanea il lettore trova tra l'altro la nutrita *bibliografia* (pp. 14-22) della produzione letteraria del Martimort. Essa al 1983 annoverava ben 12 volumi e 140 articoli tra i principali apparsi. Inoltre ci si può accostare nella parte prima (= pp. 23-366) della stessa miscellanea a 20 articoli tra i più significativi e tra i più difficili a reperirsi, che l'Autore omaggiato vede riuniti sotto il titolo «*Quarante ans de recherches et de travaux*».

Nella seconda raccolta, sono ri-editati altri 29 articoli che altrimenti risulterebbe molto difficile reperire, divisi in tre settori quali sono significati nel sottotitolo dell'opera. Si ha così la possibilità di «toccare con mano» l'ambito della ricerca del Martimort che tocca diversi centri di interessi. Anzi se lo stesso studioso all'occasione dell'ottantesimo suo genetliaco con la II miscellanea ha voluto porre l'attenzione sugli studi storico-liturgici e su quelli concernenti la riforma liturgica sancita dal Concilio Vaticano II, con la squisitezza e la «noblesse» che lo caratterizza ha voluto raccogliere, quasi come in un «album di famiglia», alcuni profili di liturgisti, di ricercatori, di pastori e pastoralisti quali Leroquais, Terrier, Sérès, Rauch, Beauduin, Cappelle, Brou, Denis-Boulet, Harscouët, Guano, Schnitzler, Bevilacqua, Pellegrino, Andrieu, Lercaro. Anzi il Martimort nell'«avertissement de l'auteur» (p. 9) della recente

antologia di studi, confessa pubblicamente il suo rammarico di non aver scritto nulla su Pinson, Jenny, Bonet; come d'altra parte riconosce candidamente che non se la sente di aggiungere altro a quanto è stato scritto su Jungmann, Rovigatti, Pascher, Lengeling. Si apprende così di quali medaglioni-foto dovrebbe essere ricco il citato «album di famiglia».

Per non incorrere nel rincrescimento di aver lasciato passare in oblio l'ottantesimo genetliaco di un esimio liturgista e con la gioia che qui non si tratta di un profilo per un album di preteriti, si coglie l'occasione di formulare l'augurio di ogni bene e di intenso prosieguo nell'attività, anche quella letteraria, e si intende attirare l'attenzione su alcuni centri di interesse che hanno polarizzato la ricerca del Martimort¹, quali la ricerca storico-liturgica e gli ambiti coinvolti nella pastorale liturgica.

1. LA RICERCA STORICO-LITURGICA

Quando il Martimort approderà nella commissione conciliare per la liturgia come perito e, dopo la promulgazione della Costituzione conciliare «Sacrosanctum Concilium», sarà presente con i suoi interventi² nelle decisioni pratico-pratiche per attuare la riforma liturgica decretata dai padri conciliari, vi potrà convogliare la sua preparazione di tipo storico-investigativo³ e il suo taglio teologico-liturgico collaudato *sia* dalla

¹ Mi sia permesso rammentare che la prima volta che incontrai, di persona, Mons. Martimort fu nel 1965 al Pontificio Istituto Liturgico S. Anselmo, dove tenne due conferenze sulla Costituzione liturgica. Nell'occasione fu presentato all'auditorio dall'allora Preside dell'Istituto, Prof. Salvatore Marsili, O.S.B., il quale, giocando sul nome del conferenziere «Aimé» e prendendo l'avvio dal detto che *nomen est omen*, lo disse: Amato, Amabile, Amando.

Gli ulteriori incontri furono motivati dalla ricerca mutua e per l'interessamento del sottoscritto per la pubblicazione del volume che sarà citato alla nota 9 e per la seconda miscellanea sopra riferita.

² È ancora da scrivere l'attività di ogni perito al Concilio Vaticano II. Per i liturgisti rimane da scrivere anche quella che è seguita al Concilio. Per rintracciare notizie documentate circa l'attività del Martimort, si veda: A. BUGNINI, *La riforma liturgica* (Roma 1983) *passim*; P. MARINI, *Elenco degli «schemata» del «Consilium» e della Congregazione per il Culto Divino*, in: *Notitiae* 18 (1982) 453-772; C. VAGAGGINI, *Ancora sulla estensione della mano dei concelebranti al momento della consacrazione: gesto indicativo o epicletico*, in: *Ephemerides Liturgicae* 97 (1983) 224-240; ecc.

³ Si vedano le ricerche di dottorato del Martimort *Le Gallicanisme de Bossuet* (Cerf, Paris 1953); *L'établissement du texte de la «Defensio declarationis» de Bossuet* (Cerf, Paris 1956). Il Martimort ritornerà in seguito su questa tematica con: *Le gallicanisme* (P.U.F., Paris 1973) e sul Bossuet con articoli minori.

ricerca, sia dalla docenza: attività che erano sfociate in volumi concepiti come *sussidi* pratici sui sacramenti,⁴ o come *manuale* (in collaborazione con altri) per una rinnovata docenza della liturgia già concepita nel 1960 come si esprimerà poi la *Sacrosanctum Concilium* al n. 16.⁵

Si può però meritatamente asserire che il meglio della ricerca storico-liturgica il Martimort l'abbia dato nella sua maturità più piena, nel senso completo del termine «maturità»: si tratta del preziosissimo strumento per poter accostarsi con profitto e con senso critico-storico alla miniera di dati, raccolti in altra epoca con parametri diversi dai nostri, e curati dal Martène. Effettivamente il lavoro del Martimort⁶ condotto con competenza, puntigliosità e acribie particolari,⁷ lo staglia nel mondo dell'investigazione di tipo storico-codicologico. Anzi non sarà inutile ricordare che per accostarsi al Martène d'ora in poi bisogna passare dallo strumento approntato dal Martimort, coniugato con quello recentissimo preparato dal Darragon,⁸ che a sua volta fa riferimento d'obbligo al monumentale sussidio dell'omaggiato. Il quale ha condotto un altro saggio storico di interesse per una questione di attualità, qual è la questione del diaconato alle donne.⁹

Anzi risale proprio a quest'anno l'edizione dell'ennesima ricerca che onora il Martimort. Si tratta di un altro strumento di lavoro, passaggio

⁴ A tutti sono noti i volumi: *En mémoire de moi: la prière de l'Eglise et ses sacrements* (Ed. de l'école, Paris 1954) la cui edizione rifiuta, la nona, risale al 1970. Opera tradotta in *inglese* (1958), in *spagnolo* (1959, 1965), in *italiano* (1959, 1966), in *portoghese* (1962); *Le signe de la Nouvelle Alliance* (Ligel, Paris 1960, 1966), con traduzione in *spagnolo* (1962, 1967), in *italiano* (1962), in *inglese* (1963), in *portoghese* (1969).

⁵ Si tratta dell'ormai classico manuale a cura del Martimort, con 13 collaboratori: *L'Eglise en prière. Introduction à la Liturgie* (Desclée, Tournai 1961, 1962, riveduta 1965), con traduzione in *italiano* (1963, 1966), in *tedesco* (1963-1967), in *spagnolo* (1964, 1967), in *portoghese* (1965), in *inglese* solo in parte (1968-1973).

Di recente si ha una nuova edizione sempre a cura del Martimort, con 7 collaboratori e in 4 tomi (Desclée, Tournai 1983-1985). In corso traduzioni in altre lingue (in italiano già approntata).

⁶ Si tratta del volume in 8° dal titolo: *La documentation liturgique de Dom Edmond Martène. Etude codicologique* = Studi e Testi, 279 (Biblioteca Apostolica Vaticana, Città del Vaticano 1978) 696 pp.

⁷ È testimone di tutto questo il suo: *Additions et corrections à la documentation liturgique de Dom Edmond Martène*, in: *Ecclesia orans* 3 (1986) 81-105.

⁸ Si veda B.DARRAGON, *Répertoire des pièces eucharistiques citées dans le «De Antiquis Ecclesiae Ritibus» de Dom Martène* = Biblioteca «Ephemerides Liturgicae» - «Subsidia», 57 (C.L.V. Edizioni Liturgiche, Roma 1991) 396 pp.

⁹ Cfr. *Les diaconesses. Essai historique* = Biblioteca «Ephemerides Liturgicae» - «Subsidia», 24 (C.L.V. Edizioni Liturgiche, Roma 1982) 277 pp.

d'obbligo per quanto concerne sia i criteri per la classificazione di alcune «fonti-libri liturgici», sia la metodologia per il loro retto uso e per l'interpretazione dei testi, delle rubriche, dei riti ivi presenti.¹⁰

Effettivamente l'attività letteraria del Martimort, anche quando si è sviluppata nella ricerca «nuda e cruda», non ha mai fatto astrazione dal vissuto ecclesiale. I suoi contributi investigativi si sono sempre mossi in una prospettiva intesa a raggiungere la vita dei fedeli perché in Martimort l'essere docente, studioso, ricercatore, non ha mai soverchiato il suo cuore di sacerdote ministerialmente costituito a servizio degli altri: dalla Sede Apostolica,¹¹ ai propri alunni, al «presbyterium» della sua diocesi o di altre,¹² alle persone che sono gravitate nella cerchia dell'apostolato. Si può comprendere — a nuovo titolo — il secondo «asse di convergenza» della produzione del Martimort, e che qui si vuole ricordare almeno per cenni.

2. AMBITI DELLA PASTORALE LITURGICA

Come la prospettiva del rinnovamento pastorale, che si era proposto il Concilio Vaticano II, necessariamente si incrociò fin dall'inizio con la liturgia, così l'*animus presbyteralis* del Martimort gravitò e gravita attorno alla liturgia con le più svariate sfaccettature della sua vitalità e della concreta sua attività: in una parola con l'aspetto pastorale della medesima.

Di qui si comprende quanto stessero a cuore sia le «sessioni di Vanves-Versailles»¹³ di cui, al dire del Card. Roger Etchegaray,¹⁴ il Martimort «avait la haute main, une main de fer dans un gant de velours», sia il *Centre de Pastorale liturgique* per il quale «in tandem» con P. Roguet,¹⁵ egli fu l'anima; l'animatore, cioè, «d'un centre évoluant très

¹⁰ Cfr. *Les «Ordines», les Ordinaires et les Cérémoniaux* = (Brepols, Tournhout 1991) 89 pp.

¹¹ Si veda in questo stesso fascicolo il contributo di J. Evenou dal titolo: *Monseigneur A.G. Martimort et la réforme liturgique*.

¹² Sono da iscriversi a ques'ansia del Martimort alcuni suoi articoli risalenti al 1945, di cui uno fu riprodotto nel volume in collaborazione nella collana *Problèmes du clergé diocésain* dal titolo *Pour le clergé diocésain, une enquête sur sa spiritualité particulière* (Ed. du Vitrail, Paris 1947) 49-58.

¹³ Si veda il suo rapporto in *La vie spirituelle* (1945) 268-278.

¹⁴ Si veda *Préface* alla citata II Miscellanea (pp. 5-7). La citazione a p. 6.

¹⁵ Recentemente scomparso. Si veda *In memoriam. Padre Aymon-Marie Roguet, o.p.*, in: *Notitiae* 27 (1991) 288; ed anche A.G. MARTIMORT, *Le Père Aimon-Marie Roguet* (1906-1991), in: *La Maison-Dieu* n. 187 (1991) 97-136.

vite en un "mouvement" au sens dynamique et à vocation générale du mot». ¹⁶ Si può comprendere così l'abbondante produzione che il Martimort «seppellisce» come seme nel terreno fecondo della rivista *La Maison-Dieu*, che in un certo senso, all'inizio dell'esistenza del C.P.L., con la collana «Lex orandi» ne erano espressioni autorevoli. ¹⁷

Ad un'attenta analisi della colluvie di pubblicazioni di tipo divulgativo-pastorale o di alta divulgazione, il Martimort spicca per un'attenzione particolare all'*assemblea liturgica* ¹⁸ perché i partecipanti arrivino alla attiva, consapevole, proficua partecipazione alle celebrazioni. Per questo il Martimort spese energie oltre che per i volumi sopra ricordati sia nei riguardi dei Sacramenti, sia nei riguardi della docenza, anche per gli studi sui rapporti tra *catechismo*, *catechesi* e *liturgia*, ¹⁹ tra *bibbia* e *liturgia*, tra *arte* e *liturgia*, ²⁰ ecc.

È certo che quest'uomo di scienza non è affatto disincarnato. Il Martimort è tempestivo nel riferire la cronaca di convegni, ²¹ nell'inserirsi nei dibattiti vivi attorno a tematiche d'attualità che lo vedono con la risposta pronta ed adeguata, tratta dalla tradizione viva. Effettivamente i suoi articoli più significativi e d'apporto duraturo sono da ricercarsi negli *studi di storia liturgica* ²² e, dopo la promulgazione della «Sacrosanctum Concilium» e dei libri liturgici riformati, nei suoi significativi interventi sia di *commento alla Costituzione liturgica*, sia di *bilancio della riforma*. ²³

¹⁶ Anche questa è espressione del Card. Roger Etchegaray, *l.c.*, alla nota 14.

¹⁷ Su un insieme di 90 articoli significativi, prodotti dal Martimort dal 1945 al 1965 ben 44 hanno trovato ospitalità in *La Maison-Dieu*.

¹⁸ Non per nulla la «Editrice Sígueme», aveva raccolto, già dal 1965 quattro articoli apparsi in riviste su questo tema, facendone un agile volume di 148 pp. Si veda *Asamblea litúrgica* (Salamanca 1965).

¹⁹ D'ora in avanti - per non attardarsi - non stiamo a riportare tutte le pubblicazioni che comprovano le nostre asserzioni. Il lettore può rintracciarle nella bibliografia riportata nella I Miscellanea.

²⁰ Si tratta di una decina di interessanti contributi.

²¹ Dalle citate giornate di Vanves, ad Assisi, a Strasbourg, ecc. Tempestivo anche nel tracciare profili di liturgisti come già ricordato sopra. Si veda la *III parte* della recente Miscellanea (la II citata) dal titolo *Portraits des liturgistes* (pp. 283-388).

²² Palestra preferita, dove il Martimort pone l'esibizione del suo investigare, è il *Bulletin de littérature ecclésiastique* di Toulouse.

²³ Per questo si veda la riflessione: *Bilancio della riforma liturgica, a dieci anni dalla Costituzione conciliare sulla sacra Liturgia* (O.R., Milano 1974) e i cinque studi raccolti nella II parte (pp. 185-282) della II Miscellanea.

È da augurarsi che il Martimort renda di dominio pubblico quanto possiede e conosce, sia circa l'*iter* della Costituzione liturgica, sia circa i diversi *caetus* di lavoro liturgico nel post-concilio. Si sa infatti che come un'orchestra è fatta di più strumenti che suonano a ritmo armonico, così la storia è fatta di più voci che si fanno sentire con le loro intensità, altezza, timbro. Certo è che qui è impossibile condurre una diagnosi esatta di tutto quanto l'esimio liturgista ha prodotto nella sua attività anche solo letteraria. Sia sufficiente quanto è stato fin qui segnalato.

3. CONCLUSIONE

Se il lavoro di una sola persona è stato così immane per la mole, così diuturno per l'assiduità, così fedele alla liturgia di Cristo-Chiesa, mi sembra che si debba ricercare la radice e il frutto simultaneamente nel Mistero Pasquale su cui i testi conciliari attirano l'attenzione dei fedeli e attorno al quale il Martimort fa gravitare i suoi centri di interessi. Così la vita e l'attività del Martimort evidenziano i nessi indissolubili della liturgia e del suo studio, con la globalità del mistero salvifico e con l'intelligenza di esso.

Dall'insieme di tanto lavoro di profonda dedizione e di assiduità nell'investigare, il Martimort dimostra che assolutizzare la liturgia è un errore che la *Sacrosanctum Concilium* ci tiene a stigmatizzare all'articolo 9.

Però si tenga presente che ogni espressione dell'attività della Chiesa, parte e porta alla liturgia (cfr. *Sacrosanctum Concilium* 10). Ora studiare, investigare, ricercare, produrre, animare colleghi, sostenere alunni, incentivare il prosieguo di studi, ecc., fa parte dell'attività della Chiesa, perché in questo contesto si suppone che il riferimento sia a fedeli, e uno storico-liturgista, un pastoralista-liturgista, ecc., è pur sempre un fedele.

Se poi l'attività del Martimort, come quella di questi ultimi trent'anni, è direttamente espletata per i Dicasteri romani e a servizio della Chiesa, allora si potrà constatare che la vita di studioso (= *lex vivendi*) orientata alla liturgia (= *lex orandi*), filtrata dal *sentire cum Ecclesia* (= *lex credendi*) e concordando *mens voci*, diventa effettivamente un'*oblatio spiritalis*, un *mirabile laudis canticum*.

ACHILLE M. TRIACCA

MONSEIGNEUR A.G. MARTIMORT ET LA RÉFORME LITURGIQUE

Les deux ouvrages au titre latin: *Mens concordet voci* (1983) et *Mirabile laudis canticum* (1991) permettent de recueillir un certain nombre de renseignements sur l'activité de Mgr Martimort autour du Concile Vatican II et de la réforme liturgique.

Le premier volume¹ (désigné désormais MCV), publié à l'occasion de ses 40 années d'enseignement et des 20 ans de la Constitution *Sacrosanctum Concilium*, regroupe vingt études de Mgr Martimort, dont douze sont des exposés soit «avant le Concile», sur la théologie de la liturgie, le mouvement liturgique, les combats; soit «après le Concile», sur quelques aspects de la Constitution *Sacrosanctum Concilium*. Sur les trente-trois études qui suivent, mélanges liturgiques offerts à Mgr A.G. Martimort, plusieurs évoquent l'étape de préparation de la Constitution liturgique, le travail du Consilium ou des points particuliers de la réforme de l'office divin et du rituel de la Confirmation. L'ample bibliographie du début (pp. 15-22) montre quels ont été les points d'attention de l'auteur au cours des périodes préconciliaire, conciliaire et post-conciliaire.

Le second volume² (désigné désormais MLC) réunit 29 autres études liturgiques de Mgr Martimort, jusqu'alors éparses dans *La Maison - Dieu* ou d'autres revues et dans des ouvrages collectifs; certaines d'entre elles paraissent même pour la première fois en français. Si la première partie est consacrée à l'histoire de la liturgie, la deuxième partie l'est à la Constitution *Sacrosanctum Concilium* et à la réforme liturgique, mais on ne manque pas de trouver aussi dans la troisième partie (portraits de liturgistes) des indications précieuses sur la même période.

Plus d'une fois, une note rappelle que l'auteur n'a pas dit tout ce qu'il sait, et qu'il reste des documents inédits dans ses dossiers, par exemple: «il est trop tôt pour publier les éléments du dossier que je possède» (MLC, p. 215, n.29). Il reste donc bien des découvertes à faire «in tempore opportuno», mais déjà la récolte est abondante.

¹ *Mens concordet voci* pour Mgr A.G. Martimort à l'occasion de ses quarantes ans d'enseignement et des vingt ans de la Constitution "Sacrosanctum Concilium". Paris, Desclée, 1983, 732 p.

² *Mirabile laudis canticum*. Mélanges liturgiques: Etudes historiques, La riforma conciliaire, Portraits di liturgistes. Roma, C.L.V. Ed. Liturgiche (B.E.L. Subsidia, 60), 1991, 390 p.

Dès 1950, alors qu'une Commission spéciale créée par Pie XII en 1946 pour la réforme liturgique venait de publier «sub secreto» un volume intitulé *Memoria sulla riforma liturgica* (1948), l'abbé Martimort avait préparé pour l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France un dossier pour solliciter de Pie XII le rétablissement de la Vigile pascalle. La demande conjointe des évêques de France et d'Allemagne aboutissait dès l'année suivante au résultat souhaité (MLC, p. 349).

L'histoire court vite. Se souvient-on encore des lenteurs du démarrage des travaux préparatoires au 2^e Concile du Vatican, à partir de 1960 ? La veille de la Pentecôte de cette année-là, Jean XXIII annonçait la création de dix Commissions préparatoires, dont une Commission liturgique. Le 27 août suivant, on en connaissait la composition: un Président (le Préfet de la Congrégation des Rites), un secrétaire (M. Bugnini), 19 membres et 31 consultants. Chose curieuse: aucun évêque d'Allemagne ou de France – deux pays en tête du mouvement liturgique – n'était sur la liste. L'oubli – significatif – était bientôt réparé: de nouveaux membres et consultants furent nommés le 26 octobre, puis le 8 mai de l'année suivante. C'est ainsi que le chanoine Martimort se voit nommé consultant (MCL, p. 190; cf. *Annuario Pontificio* 1961, p. 1117). Ce n'était que justice, au jugement du Cardinal Antonelli, alors rapporteur général de la Section historique de la Congrégation des Rites: «Mons. Martimort (...) era ormai dei liturgisti più noti» (MCV, p.10).

Il ajoute: «Da questo momento Mons. Martimort ebbe un ruolo sempre più impegnato e incisivo in tutto il corso della riforma liturgica conciliare, a partire dall'elaborazione dello schema della Commissione preparatoria, all'esame di detto schema da parte della Commissione liturgica conciliare, e più ancora nelle varie mansioni affidategli e da lui espletate nel Consilium (...) per l'attuazione della Costituzione liturgica conciliare» (MCV, p. 11).

A LA COMMISSION LITURGIQUE PRÉPARATOIRE AU CONCILE

Nommé le 26 octobre 1960, le chanoine Martimort est convoqué à Rome pour l'organisation du travail dès le 12 novembre. Aux douze Sous-Commissions déjà prévues, Mgr Jenny, auxiliaire de Cambrai, fit ajouter une treizième, qui devint la première en titre et en importance: «De mysterio sacrae liturgiae eiusque relatione ad vitam Ecclesiae» (MLV, pp. 191 et 351-352).

Le 15 novembre, les membres et consultants étaient répartis dans le 13 Sous-Commissions. Le chanoine Martimort fit partie de la dernière Sous-Commission – devenue première – sur le mystère liturgique, et d'une autre, sur la concélébration (MLC, p. 191 et note 4; pp. 210 et 352; MCV, pp. 301-302).

Le soir même, la Sous-Commission *De mysterio sacrae liturgiae* tenait sa première réunion à Saint-Louis des Français. Lors d'une autre réunion à Brescia les 10 et 11 février 1961, le texte du schéma était prêt, résultat de trois ou quatre rédactions successives, dont les éléments se retrouvent dans *Sacrosanctum Concilium*, nn. 5-6. 8-10. 33 et 80 (MLC, p. 354; MCV, pp. 302, 306, 310, 313).

La Sous-Commission sur la concélébration prépara le schéma sur ce sujet à Fribourg puis à l'abbaye d'Hauterive (1-3 février 1961) (MLC, p. 191).

Le deux schémas ainsi préparés – et les autres – furent examinés et discutés en session plénière de la Commission à Rome en avril 1961. Le texte unifié du schéma préparatoire complet fut communiqué le 10 août aux membres et consultants, avec prière d'envoyer leurs remarques par écrit. D'où un afflux de fiches au secrétariat de la Commission. Mais les modifications apportées au chapitre qui traitait du mystère liturgique furent telles qu'elles provoquèrent une nouvelle réunion de la première Sous-Commission à Rome en octobre. Un nouveau texte du projet de Constitution communiqué aux membres et aux consultants le 15 novembre fut suivi d'une nouvelle vague de fiches. Une dernière réunion plénière de la Commission les 11-13 janvier 1962 apporta d'ultimes corrections et donna son approbation définitive, que signa le Cardinal Cicognani, président, le 1^{er} février, quatre jours avant sa mort (MLC, p. 192-194). Ce fut là le lancement du vaisseau liturgique vers la haute mer des débats conciliaires et des orages.

A L'EXAMEN CONCILIAIRE DU SCHÉMA SUR LA LITURGIE

Au cours de cette étape, le chanoine Martimort n'intervenait pas directement dans les débats conciliaires. Il ne se contenta pas cependant d'un rôle de spectateur. Le schéma sur la liturgie ayant été retenu comme premier sujet de discussion dans l'aula conciliaire, «les évêques voulaient être éclairés sur le sens et la portée de cette Constitution liturgique qu'ils allaient discuter en Congrégation générale». M. Martimort

courut donc d'un endroit à l'autre de Rome, «tenant des conférences successivement chez les évêques belges, français, argentins, chiliens, brésiliens, africains francophones». «J'avais rédigé, précise-t-il, sept pages d'*Observationes in schema Constitutionis de sacra liturgia*, qui furent répandues assez largement: j'y signalais les changements, dommageables à mon sens, que diverses influences avaient introduites dans le texte de la Commission préparatoire et les motifs qu'il y avait de rétablir celui-ci» (MLC, p. 147).

À côté de ce rôle de sensibilisation, M. Martimort fut appelé à un rôle d'expert près de la Commission conciliaire de liturgie, qui se réunit à partir du 21 octobre 1962. Comme la Commission préparatoire, la Commission conciliaire se divisa en 13 Sous-Commissions. M. Martimort fut «affecté à deux d'entre elles: la Sous-Commission théologique (...), chargée d'examiner les observations d'ordre doctrinal, et la Sous-Commission qui devait étudier les amendements sur les principes généraux de la réforme» (MLC, p. 199).

Après la première session du Concile, M. Martimort fut invité au Canada en mars 1963 par Mgr Albertus Martin, évêque de Nicolet, pour l'aider à préparer le rapport sur l'Office divin, qu'il était chargé de faire devant les Pères conciliaires. Puis c'est le Cardinal Larraona, président de la Commission liturgique et préfet de la Congrégation des Rites, qui lui demande de faire partie de la Sous-Commission de l'année liturgique, qui se réunit à Rome du 23 avril au 10 mai (MLC, pp. 200-201).

AU CONSILIUM

La Constitution *Sacrosanctum Concilium* approuvée le 4 décembre 1963, restait à assurer la mise en œuvre de son application.

Avant même le vote conciliaire, dès le 11 octobre, le Cardinal Lercaro et M. Bugnini étaient chargés par Paul VI de constituer un groupe de travail pour préparer les premières applications de la Constitution liturgique dès sa promulgation. Mgr Martimort y fut convoqué avec sept autres dès le lendemain (MLC, pp. 214 et 381-382). Le mois suivant, le Cardinal Larraona lui demanda à son tour de faire partie d'une petite *Commissio specialis* en vue de préparer des *Normae circa executionem Constitutionis de sacra liturgia* (MLC, p. 381). Les deux Cardinaux agissaient à l'insu l'un de l'autre, le premier sur la demande du Pape, le second à titre de préfet de la Congrégation des Rites, mais il est remar-

quable que les deux aient, dès le premier moment, recherché la collaboration de M. Martimort. Ces deux Commissions devaient d'ailleurs avoir une existence éphémère.

Ce fut le Motu Proprio *Sacram Liturgiam* du 25 janvier 1964 qui donna le départ à la mise en application de la Constitution. Sur les péripéties qui ont entouré la double rédaction du Motu Proprio, celle de l'*Osservatore Romano* du 29 janvier et celle publiée ensuite dans les *Acta Apostolicae Sedis* (LVI, 1964, pp. 139-144), il faudra attendre que Mgr Martimort sorte de ses archives « un volumineux dossier qu'il ne croit pas pouvoir publier encore » (MLC, pp. 214-215, 381-385 et note 23). Dès le 13 janvier précédent, l'organisme chargé de la réforme liturgique décidée par le Concile avait été créé sous le nom de *Consilium ad exsequendam Constitutionem de sacra liturgia*, rapidement abrégé dans la pratique en *Consilium*, au risque de confusion avec le *Concilium*. Le 14 février, M. Martimort était appelé avec Mgr Wagner et M. Bugnini auprès du Cardinal Lercaro, président nommé du *Consilium*, pour envisager la méthode de travail du nouvel organisme, les noms d'évêques et d'experts à proposer au Pape, l'organisation des groupes de travail (MLC, p. 385). C'est sans surprise que l'on voit le nom du chanoine Martimort dans le premier groupe d'experts nommé le 22 février suivant.

Officiellement, M. Martimort fit partie de six des vingt-cinq *cœtus* ou groupes de travail entre lesquels l'œuvre de la réforme fut répartie: le *cœtus* 1 (De Calendario), le *cœtus* 4 (De lectionibus biblicis) dont il fut le *relator*, le *cœtus* 9 (De generali structura Officii divini) dont il fut aussi le *relator*, le *cœtus* 16 (De Concelebratione et de Communionem sub utraque specie), le *cœtus* 26 (De Caeremoniale Episcoporum), dont il fut le *relator*, et le *cœtus* 39 (De ritibus Cappellae Papalis). Il fut également de fait le président d'une commission spéciale chargée en juillet 1965 de la réforme des ordres mineurs. Il intervint en outre au Congrès des traducteurs (9-13 novembre 1965), à la mise au point de l'*Institutio generalis de Liturgia Horarum* avec la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, et à la difficile préparation de l'Instruction *Musicam sacram* du 5 mars 1967.

Il faut croire que cette activité au service direct du *Consilium* n'épuisait pas l'énergie ni la capacité de travail de M. Martimort, car on le voit publier pendant cette période de nombreux articles qui préparaient ou commentaient les réformes entreprises, on le voit aussi rééditer plusieurs de ses livres pour les tenir à jour des réformes décidées (MLC, pp. 15-16, nn. 3, 5, 6, 7, 8; p. 20, nn. 91-98. 100-101).

Un jugement, pour cette période, a été porté avec autorité et en con-

naissance de cause par le Cardinal Antonelli en 1982: «C'est proprement dans ces travaux du *Consilium* que Mgr Martimort remplit un rôle très important. Il suffit de dire qu'il prit part avant tout comme Consultant dans deux groupes de travail, celui sur la concélébration et la communion "sub utraque specie"; mais il déploya son activité en particulier comme Rapporteur, c'est-à-dire comme directeur de trois Groupes de travail, celui sur la révision du Cérémonial des Evêques, celui sur les lectures bibliques du Bréviaire et surtout celui sur la réforme du Bréviaire ou Liturgie des Heures, qui fut le travail le plus astreignant de toute la réforme, après celui de la révision du Missel. Et à propos du Bréviaire, qu'il me soit permis d'exprimer mon avis: c'est que, dans la révision des livres liturgiques, celle du Bréviaire ou Liturgie des Heures me semble la meilleure. Et cela, on le doit sans aucun doute à la capacité et à la sagesse de Mgr Martimort (...). Dans les discussions des assemblées plénières du *Consilium*, les interventions de Mgr Martimort étaient mesurées, mais toujours déterminantes. Et cela venait du fait qu'en plus d'une plus large connaissance des textes et des études relatifs aux liturgies d'Orient et d'Occident, Mgr Martimort avait une préparation et une sensibilité théologique sans commune mesure. C'est là un fait d'une importance particulière, parce que dans la liturgie toute parole et tout geste traduit une idée théologique; et si la confusion sur certains points de la théologie demeure dans l'esprit de quelque théologien, tant pis; mais si par malheur cette confusion descend au niveau liturgique, c'est la voie ouverte à une dangereuse diffusion. C'est justement pour cette sensibilité théologique que les interventions de Mgr Martimort étaient tout à fait déterminantes» (MLC, pp. 11-12).

JEAN EVENOU

MONSIGNOR MARTIMORT
COLLABORATORE DELLA RIVISTA «NOTITIAE»

La preziosa collaborazione in tanti modi e per tanti anni offerta da Mons. Aimé Georges Martimort alla Congregazione per il Culto Divino e la Disciplina dei Sacramenti — comprese le precedenti denominazioni — trova una sua significativa espressione anche negli ormai numerosi volumi di *Notitiae* (N).

Riportiamo qui di seguito, in ordine cronologico, l'indicazione degli articoli e dei contributi apparsi, a firma di Mons. Martimort, sulla rivista del Dicastero:

L'«Institutio Generalis» et la nouvelle «Liturgia Horarum», in N 7 (1971) 218-240.

Le nouveau rituel des malades, in N 9 (1973) 66-69.

Contribution de l'histoire liturgique à la théologie du Mariage, in N 14 (1978) 513-533.

La question du service des femmes à l'autel, in N 16 (1980) 8-16.

Le geste des concélébrants, lors des paroles de la consécration: indicatif ou épiclétique?, in N 18 (1982) 408-412.

Souvenir sur Monseigneur Theodor Schnitzler, in N 18 (1982) 871-872.

Langues et livres liturgiques (Relazione al Convegno dei Presidenti e Segretari delle Commissioni nazionali di liturgia: «Venti anni di riforma liturgica. Bilancio e prospettive»), in N 20 (1984) 777-786.

Le Cérémonial des Evêques, in N 21 (1985) 196-206.

«Consecratio Episcopi» ou «Ordinatio Episcopi»? , in N 21 (1985) 269-272.

Catéchuménat et initiation chrétienne des adultes par étapes: jalons historiques, in N 21 (1985) 382-393.

In memoriam. Le Cardinal Michele Pellegrino au Consilium Liturgique, in N 22 (1986) 894-896.

La Constitution «Sacrosanctum Concilium» vingt-cinq ans après, in N 25 (1989) 51-67.

Les sacrements et leur célébration («Pastor Bonus», art. 63), in N 25 (1989) 91-101.

Commentaire (De variatione inducenda in n. 5 «Normarum universalium de Anno liturgico et de Calendario»), in N 26 (1990) 161-165.

Come si vede, gli ambiti sono di diverso genere, indicativi dell'ampiezza del campo di indagine toccato da Mons. Martimort. Dalla storia della liturgia alla presentazione dei nuovi libri liturgici, riformati secondo gli intendimenti della «Sacrosanctum Concilium», ad alcune questioni meritevoli di essere illuminate o precisate, tenendo presente il contesto allargato dell'insegnamento della tradizione romana e dell'attualità pastorale.

Nel quadro della diretta collaborazione con la vita della Congregazione, merita attenzione l'articolato intervento di Mons. Martimort alla Consulta dell'appena costituita Congregazione per il Culto Divino e la Disciplina dei Sacramenti, nel 1988, avente per tema l'attività del Dicastero circa i Sacramenti, secondo quanto descritto all'art. 63 della Costituzione Apostolica «Pastor Bonus»: la Congregazione «favorisce e tutela la disciplina dei Sacramenti, specialmente per quanto attiene alla loro valida e lecita celebrazione; concede, inoltre, gli indulti e dispense che in tale materia oltrepassano le facoltà dei Vescovi diocesani».

C. M.

LES LECTURES DU SANCTORAL DANS LA LITURGIE DES HEURES

La *Liturgie des Heures* promulguée par le pape Paul VI en 1970 nourrit depuis vingt ans la prière publique de l'Eglise. Elle a été accueillie avec faveur aussi bien par les laïcs que par les clercs et les communautés religieuses. Parmi les éléments constitutifs du nouvel Office, les lectures patristiques et hagiographiques ont été particulièrement appréciées. Il n'est donc pas sans intérêt d'entreprendre une étude attentive des lectures du sanctoral. Mais, pour en saisir toute la nouveauté, il convient de rappeler d'abord comment se présentaient les lectures hagiographiques du Bréviaire tridentin.

I. LES LECTURES HAGIOGRAPHIQUES DU BRÉVIAIRE TRIDENTIN

Les lectures du Bréviaire romain de 1568 pour les fêtes des saints étaient de deux sortes: aux fêtes les plus importantes comme celles de la sainte Vierge Marie et des Apôtres, on lisait habituellement au deuxième nocturne des sermons des Pères; pour toutes les autres fêtes, on avait un résumé de la vie du saint. Cette seconde série de lectures a toujours été considérée comme la partie la plus faible du Bréviaire de saint Pie V.

D'où venaient ces lectures? Pour les saints des premiers siècles, elles sont issues des *Passiones* du haut moyen âge, qui relèvent d'un genre littéraire fort médiocre, dont les lois ont été clairement analysées depuis la fin du 19^e siècle. Si l'on peut faire davantage confiance aux lectures qui traitent des saints plus récents en ce qui concerne les faits rapportés, elles présentent toutes un type de sainteté uniforme, par delà lequel il est difficile de retrouver les caractéristiques propres de chaque saint.

C'est au 8^e siècle que l'Eglise de Rome a commencé à lire à l'Office les Passions des martyrs. Du 8^e au 12^e siècles, cette lecture occupe une place prépondérante: six et parfois neuf leçons. A la fin du 12^e siècle, Jean Beleth souhaite qu'on ne leur donne jamais plus de six leçons. Ce devait être la règle du Bréviaire de la Curie jusqu'à la réforme de saint Pie V.

Le Bréviaire tridentin consacra à la lecture hagiographique les trois leçons du deuxième nocturne. Il fallait donc refondre l'ancien lectionnaire romain. Ce fut l'œuvre du cardinal Sirleto. Mais la science hagiogra-

phique en était à ses premiers pas: Lippomani venait juste de publier ses *Historiae de vita sanctorum* (1551-1560) et Surius préparait son recueil *De probatis vitis sanctorum* (1570-1575). Sans instrument de travail, Sirleto ne put aboutir qu'à un résultat décevant. Les contemporains s'en rendirent d'ailleurs parfaitement compte et, depuis lors, la correction des lectures du sanctoral est toujours demeurée au programme de la révision des livres liturgiques. Au I^{er} Concile du Vatican plusieurs Pères demandèrent une réforme du Bréviaire "quoad lectiones ab historiis apocryphis non satis expurgatas" et, en 1913, saint Pie X se proposait de "sobrie sanctorum vitas ex monomentis retractare"¹

En application des premiers aménagements apportés par Pie X au Bréviaire, on rédigea pour chaque fête de saint une lecture historique abrégée, qui devait être utilisée comme neuvième leçon lorsque cette fête était réduite à une simple commémoration.² Mais cette lecture n'était que le résumé des trois leçons du deuxième nocturne. On veilla seulement à omettre dans ce résumé les récits les plus fantaisistes (voir par exemple à la fête de saint Nicolas, le 6 décembre). Ce sont ces lectures simplifiées du Bréviaire de Pie X qui ont remplacé les leçons historiques de Sirleto dans la dernière édition du Bréviaire tridentin promulguée par Jean XXIII en 1962.

La même année s'ouvrait le II^e Concile du Vatican. Celui-ci, dans sa Constitution *de sacra Liturgia*, devait prescrire: "Passiones seu vitae Sanctorum fidei historicae reddantur" (n^o 92).

II. LES PRINCIPES QUI ONT PRÉSIDÉ À L'ÉLABORATION DES NOUVELLES LECTURES

Comment allait-on satisfaire à la prescription du Concile? Il est certain que, dans la pensée des Pères, il s'agissait de refaire des lectures historiques qui constitueraient un résumé de la vie de chaque saint et une présentation de sa physionomie spirituelle, en usant des ressources de l'hagiographie contemporaine. Mais, en réalité, la tâche était plus complexe.

En premier lieu, l'histoire, comme toute science, est en perpétuel progrès. Une synthèse des acquisitions de l'hagiographie est pratiquement impossible et, fût-elle tentée, elle ne saurait être que provisoire. Même les saints que l'on croyait connaître le mieux, telle une Thérèse de

¹ Const. Ap. *Abhinc duos annos*, 23 octobre 1913; SRC 4307.

² *Lectiones contractae*, promulguées le 24 juin 1914.

l'Enfant Jésus, révèlent des aspects nouveaux de leur personnalité, comme de leur visage humain, à la faveur des éditions critiques de leurs œuvres et de la publication des témoignages de ceux qui les ont connus. Il est facile de donner quelques points de repère chronologiques jalonnant l'histoire de leur vie; mais il est fort difficile de présenter un portrait ou de résumer une œuvre en une cinquantaine de lignes.

De plus, chaque époque projette sur le passé ses propres problèmes et ses aspirations. On a dit des anciennes Passions qu'elles nous renseignent surtout "sur les milieux où elles furent écrites, sur l'idée que l'on s'y faisait de la vocation monastique et de la sainteté, et sur la vie qu'on y menait".³ Ne portera-t-on pas le même jugement dans quelques siècles sur les biographies rédigées de nos jours? Telle vie de saint, qui nous apporta beaucoup il y a trente ans, est aujourd'hui en partie illisible. Or la liturgie, du moins en ses éditions typiques, doit prendre un certain recul par rapport à l'actualité, si elle veut avoir un caractère universel.

Enfin notre époque aime le contact direct avec les sources. Actuellement les publications de textes, en éditions critiques ou en livres de poche, constituent les meilleurs succès de librairie dans le domaine de la littérature et de l'histoire. C'est ainsi qu'on lit plus volontiers les Pères de l'Eglise qu'un manuel de théologie ou de patrologie. Plutôt que de s'entendre dire que sainte Thérèse d'Avila fut un grand écrivain, l'homme de notre temps préfère qu'on lui mette sous les yeux une page de Thérèse pour en juger sur pièce.

Pour toutes ces raisons, l'idée est venue aux rédacteurs de la *Liturgia Horarum* de fournir, pour chaque fête ou mémoire de saint, deux textes distincts: d'abord une courte notice historique, qui précéderait les textes liturgiques, à la manière des introductions qu'on trouve dans les missels des fidèles, puis la lecture hagiographique proprement dite. La lecture hagiographique serait empruntée aux écrits du saint, quand on en possède, ou à des sources anciennes. A défaut de documents de cette sorte, on proposerait un texte patristique en harmonie avec l'esprit du saint ou avec son œuvre.

III. LA DIVERSITÉ DES GENRES LITTÉRAIRES

Les 175 lectures du sanctoral peuvent être groupées sous trois chefs. Il y a d'abord les écrits dont les saints sont eux-mêmes les auteurs. A ces

³ J. LECLERCQ, *L'amour des lettres et le désir de Dieu*, Paris, 1957, p. 160.

écrits on peut joindre les témoignages de contemporains. Viennent ensuite les homélies, dont certaines ont été prononcées au jour de leur fête, tandis que les autres développent un thème qu'il est facile d'adapter à leur personnalité. On trouve enfin un certain nombre de textes patristiques, qui aident à découvrir les lignes maîtresses de la vie spirituelle du saint ou de l'activité qu'il a exercée dans l'Eglise.

Les écrits des saints

Parmi les écrits des saints lus au jour de leur fête, on trouve non seulement les textes classiques des Pères apostoliques et des Pères de l'Eglise ou des docteurs des temps modernes, mais aussi de nombreuses lettres, connues de peu de gens. L'élaboration de ce florilège a réservé des surprises. Tandis que Bernadette Soubirous a laissé une émouvante description des apparitions de Marie à Lourdes rédigée en 1861, on n'a trouvé aucune page de Philippe Neri qui méritât la publication. Dans le choix difficile à faire pour retenir la page la plus caractéristique de chaque saint, on a toujours eu soin de consulter la famille religieuse à laquelle appartenait éventuellement le saint ou le spécialiste qui a vécu de nombreuses années dans sa familiarité.

Mais les écrits des saints relèvent eux-mêmes de genres différents. Certaines pages, autobiographiques, livrent des confidences du plus haut prix. D'autres formulent des conseils spirituels ou des directives pastorales. D'autres encore sont des exposés théologiques.

Confidences

L'année s'ouvre, le 2 janvier, sur une page émouvante. A la mort de son ami *Basile, Grégoire de Nazianze* évoque les étapes de leur amitié, d'Athènes, où ils étudiaient ensemble, à leurs premiers pas dans la vie ascétique: "Il faut nous croire quand nous disons que nous étions l'un dans l'autre et l'un auprès de l'autre". Au fil des jours, voici *Hilaire* (13/1). Dans le Prologue de son traité *De la Trinité*, il implore le Seigneur: "Accorde-nous le sens exact des mots, la lumière de l'intelligence, la noblesse du langage, l'orthodoxie de la foi". C'est là une prière qui devrait être celle de tout enseignant. Le 8 mars, *Jean de Dieu* livre ses angoisses de père des pauvres: "Parce que je suis écrasé de dettes, je n'ose guère sortir de la maison à cause de tout cet arriéré qui me ligote. Mais, quand je vois tant de pauvres que je ne peux soulager, je suis bien triste". Dans sa

Confession de foi, *Patrice* (17/3) énumère les souffrances qui l'attendaient lorsqu'il a répondu à l'appel du Seigneur lui demandant de "perdre patrie et famille, et de venir parmi les Irlandais prêcher l'Evangile". Le pape *Martin I^r* (13/4), déporté en Chersonèse par l'empereur byzantin après avoir été condamné à mort, se plaint avec pudeur: "J'ai été étonné, et je le suis encore, de l'indifférence et de l'insensibilité de tous ceux qui jadis étaient en relation avec moi, de mes amis et de mes proches". Quant à *Anselme* (21/4), il fait monter vers Dieu sa prière: "O lumière souveraine et inaccessible! O vérité totale et bienheureuse! Que tu es donc loin de moi, et pourtant je suis si près de toi!". C'est pareillement l'action de grâce qui monte des lèvres de *Catherine de Sienne* (29/4): "Éternelle Trinité, tu es comme un océan profond, plus j'y cherche et plus je te trouve, plus je trouve et plus je te cherche". Le 25 mai, *Grégoire VII* prend tout le peuple chrétien à témoin de sa souffrance dans le combat qu'il mène pour ramener la sainte Eglise "à la beauté qui est la sienne, pour qu'elle demeure libre, chaste et catholique". Le même jour, *Marie-Madeleine De Pazzi* invoque l'Esprit dans une prière qui témoigne d'une âme toute recueillie en ses profondeurs pour s'ouvrir à son Seigneur. La fête de *Louis de Gonzague* (21/6) nous vaut de lire la lettre qu'il adressa à sa mère, onze jours avant de mourir, pour lui dire sa joie de partir bientôt vers Celui dont la bonté est "comparable à la mer qui est sans fond et sans rivage". Le lendemain (22/6), voici la lettre dans laquelle *Paulin de Nole* assure de son attachement l'évêque Alypius de Thagaste, l'ami d'Augustin, lui envoyant une parcelle de pain consacré comme "eulogie", en gage de communion dans l'unité. Ce même 22 juin, la lettre adressée de sa prison par *Thomas More* à sa fille Margaret laisse transparaître à la fois son humilité et sa grandeur d'âme, rendant grâce à Dieu, dit-il, de m'avoir "donné le courage d'abandonner mes biens, mes propriétés et jusqu'à ma vie, plutôt que de jurer contre ma conscience".

Le 23 juillet, on lit la prière attribuée à *Brigitte de Suède* dans laquelle passe la ferveur de sa contemplation du Christ, suscitant en elle la louange: "Béni sois-tu, Jésus Christ mon Seigneur. A toi, jubilation et louange éternelle". Le 2 août, l'évêque *Eusèbe de Verceil*, exilé en raison de son attachement à la foi de Nicée, laisse passer dans une lettre pleine de tendresse son amour pour les membres de sa lointaine communauté piémontaise. On y découvre le témoignage d'une intense communication épistolaire entre Verceil et l'Orient. Le 16 et le 25 août présentent deux documents de même type: les rois *Etienne I^r de Hongrie* et *Louis IX de France* donnent chacun à son fils, héritier de la couronne, des conseils

pour vivre et gouverner en vrai souverain chrétien. Entre temps, dans une lettre adressée à un ami médecin, *Rose de Lima* (23/8) laisse transparaître l'intensité de son amour et de son zèle: "J'en étais prise d'angoisse et cela me faisait transpirer et haleter", soucieuse qu'elle était de faire connaître la grâce du Christ à tous les hommes. *Augustin* (28/8) est intensément lui-même dans toute son œuvre. On a choisi de lire au jour de sa fête la page célèbre de ses *Confessions*: "Tard je t'ai aimée, Beauté si ancienne et si nouvelle. Tard je t'ai aimée. Tu m'as appelé, tu as crié, tu as vaincu ma surdité; tu as brillé, tu as resplendi, et tu as dissipé mon aveuglement". Quant à *Grégoire le Grand* (3/9), c'est une souffrance qu'il exprime, celle de se sentir tiraillé entre les mille soucis de sa charge pastorale et le recueillement indispensable à la prière, sans laquelle sa prédication ne serait pas efficace: "Je ne pratique pas la prédication comme je le devrais; et lorsque cette prédication est suffisante, ma vie ne concorde pas avec ma parole". Le 13 septembre, *Jean Chrysostome* a des accents pathétiques dans l'homélie qu'il prononça avant son départ en exil: "En quelque lieu que je sois, dit-il à son peuple, vous y êtes aussi: le corps ne se sépare pas de la tête, ni la tête du corps. Vous êtes mes concitoyens, vous êtes mes pères, vous êtes mes frères, vous êtes mes enfants, vous êtes mes membres, vous êtes mon corps, vous êtes ma lumière, et même vous êtes plus doux pour moi que la lumière". Ce sont pareillement des adieux que le prêtre coréen *André Kim* (20/9) adresse à ses proches: "Je vous en conjure: n'oubliez pas l'amour fraternel. Nous sommes vingt ici. D'ici peu nous irons au combat, je vous supplie de vous garder dans la fidélité de manière à nous retrouver ensemble dans la joie du ciel".

Le 1^{er} octobre, nous trouvons la page célèbre de *Thérèse de l'Enfant Jésus* où elle confie à sa sœur la découverte qu'elle a faite de sa vocation propre: "Dans le Cœur de l'Eglise, ma Mère, je serai l'Amour. Ainsi je serai tout, ainsi mon rêve sera réalisé". C'est une autre découverte que fit *Thérèse d'Avila* (15/10), celle de l'indispensable médiation de la sainte Humanité du Christ pour atteindre Dieu: "Je l'ai vu très souvent par expérience: le Seigneur me l'a dit". *D'Ignace d'Antioche* (17/10), il convenait de retenir l'expression de son ardente aspiration au martyre: "Mon désir terrestre a été crucifié. Il n'y a plus en moi qu'une eau vive qui murmure pour dire au-dedans de moi: Viens vers le Père". Quinze siècles plus tard, *Jean de Brébeuf* (19/10) ne manifeste pas un autre désir: "Mon Jésus que je veux aimer, par la vive joie dont je suis animé, dès maintenant je t'offre mon sang, mon corps et ma vie". Le 16 novembre, *Gertrude* raconte comment le Seigneur la prit à lui aux approches de sa vingt-cinquième année pour

la recevoir dans "l'intimité incroyable de son amitié", mettant le comble à sa joie en l'introduisant dans "le sanctuaire très noble de la divinité: son Cœur déifié". Avec le prêtre vietnamien Paul Le-Bao-Tinh, compagnon d'*André Dung-Lac* (24/11), c'est à nouveau le témoignage d'un martyr que nous recueillons: "Cette prison est vraiment une figure de l'enfer éternel. Aux liens, aux cangues et aux entraves viennent s'ajouter des colères, des vengeances, des conversations impures, des rixes,... auxquels se joignent aussi l'ennui et la tristesse". Si les chrétiens d'Extrême Orient ont pu offrir à Dieu une telle couronne de martyrs, c'est qu'un *François Xavier* (3/12) s'était consacré de toute son âme à leur évangélisation. On trouve un écho de son zèle dans une lettre qu'il adressa à saint Ignace: "Depuis que je suis venu ici, je n'ai pas arrêté: je parcourais les villages, je baptisais tous les enfants qui ne l'avaient pas encore été". Ceux-ci "ne me laissaient ni réciter l'office divin, ni me reposer, tant que je ne leur avais pas enseigné une prière". Le 21 décembre, *Pierre Canisius* rendra grâce au Seigneur de l'avoir choisi pour défendre la foi catholique en Allemagne au temps de Luther. Mais il convient de conclure les confidences des saints par le prélude que donne *Jean Damascène* (4/12) à son *Exposé de la foi orthodoxe*: "Donne-moi, Seigneur, de dire hardiment ta parole, que la langue de feu de ton Esprit me donne une langue parfaitement libre, et me rende toujours attentif à ta présence".

Directives pastorales et spirituelles

Les documents relevant de la pastorale, de la législation religieuse et de l'accompagnement spirituel, sont nombreux parmi les écrits des saints. Pour distinguer ces trois domaines dans notre étude, il convient d'abandonner le déroulement du calendrier et de suivre, en chacun d'eux, l'ordre chronologique.

Les écrits relevant de la pastorale jalonnent l'histoire de l'Eglise, de *Clément de Rome* (23/11) à *Jean-Marie Vianney* (4/8), en passant par *Ambroise* (7/12), *Cyrille d'Alexandrie* (27/6), *Léon le Grand* (10/11), *Boniface* (5/6), *Thomas Becket* (29/12), *Antoine de Padoue* (13/6), *Thomas d'Aquin* (28/1), *Charles Borromée* (4/11) et *Jean Léonardi* (10/10). L'ensemble de ces pages comporte une grande diversité de ton. En voici quelques exemples. *Léon le Grand* souligne le caractère sacerdotal de tout le peuple de Dieu, prêtres et fidèles, dans une homélie pour l'anniversaire de son ordination. En ce jour-là, dit-il, "on célèbre dans le corps entier de l'Eglise le mystère unique du sacerdoce". Aussi invite-t-il les fidèles, "à

ne pas s'attarder à considérer (sa) médiocrité", car "il est beaucoup plus utile et plus juste de célébrer Celui qui est la source de tous les charismes". *Thomas Becket* a, lui, une conception beaucoup plus pyramidale de l'Eglise: "Quel que soit le nombre des évêques, personne cependant ne met en doute que l'Eglise romaine soit à la tête de toutes les Eglises et qu'elle soit la source de la doctrine catholique". On aimera à lire la conférence que *Thomas d'Aquin* fit à ses étudiants sur le Credo. Le théologien sait se faire écouter de qui ne possède pas sa science. C'est à un autre auditoire que s'adresse *Charles Borromée* dans l'homélie qu'il adresse aux prêtres de Milan lors de son dernier synode, entrant dans la manière dont ils doivent aborder chacune de leurs activités sacerdotales. Du prêtre qui se plaint de ses distractions à la messe ou à l'office il demande: "Qu'a-t-il fait auparavant à la sacristie, comment s'est-il préparé, quels moyens a-t-il pris pour maîtriser son attention?". Quant à *Jean-Marie Vianney*, il trouve des termes savoureux pour parler aux enfants de la prière: "On en voit qui se perdent dans la prière comme le poisson dans l'eau, parce qu'ils sont tout au bon Dieu. Dans leur cœur, il n'y a pas d'entre-deux. Oh! que j'aime ces âmes généreuses!"

Des écrits des pasteurs il convient de distinguer ceux des fondateurs de familles monastiques ou religieuses, car ils ont d'ordinaire une tonalité différente. Il s'agit de ceux de *Benoît* (11/7), *Colomban* (23/11), *Bruno* (6/10), *François* (4/10) et *Claire* (11/8), *Jérôme Emilien* (8/2), *Antoine-Marie Zaccaria* (5/7), *Angèle Merici* (27/1), *Joseph Calasanz* (25/8), *Vincent de Paul* (27/9), *Jean-Baptiste de la Salle* (7/4), *Jean Bosco* (31/1). La lecture de la fête de saint Benoît est tirée de la *Règle des monastères*, au Prologue sur le fondement de la vie monastique et au chapitre 72 traitant "du bon zèle qui doit animer les moines": "Ils auront pour leur abbé un amour humble et sincère. Ils ne préféreront rien au Christ". *Bruno*, pour sa part, a des paroles pleines de délicatesse pour dire aux frères convers de l'une de ses fondations cartusiennes combien il se réjouit de leur ferveur: "Bien que vous n'ayez pas la science des lettres, le Dieu tout-puissant grave de son doigt dans vos cœurs non seulement l'amour, mais la connaissance de sa loi sainte". *François d'Assise* s'adresse, lui, à tous les chrétiens qui veulent s'engager sur le chemin de la vie évangélique, les invitant à contempler le Christ en ses mystères et à vivre "simples, humbles et purs". Les conseils que prodiguent les fondateurs des sociétés religieuses suscitées par l'Esprit Saint depuis le 16^e siècle laissent transparaître la richesse d'âme de chacun d'eux. On en retiendra trois. La grande éducatrice que fut *Angèle Merici* parle ainsi à ses cœurs: "Je vous demande de tenir comp-

te de chacune de vos filles et de les porter comme gravées dans vos cœurs, non seulement par leurs noms, mais avec toute leur situation et leur état. Cela ne vous sera pas difficile si vous les entourez d'une charité vivante". Dans ses entretiens avec les Filles de la Charité, *Vincent de Paul* n'hésite pas à leur dire que "ce n'est point quitter Dieu que de quitter Dieu pour Dieu, c'est-à-dire une œuvre de Dieu pour en faire une autre (plus importante). Vous quittez l'oraison ou la lecture, ou vous perdez silence pour assister un pauvre, oh! sachez, mes filles, que faire tout cela, c'est le servir". *Jean Bosco* note, avec un sens pédagogique averti, qu'"il est toujours plus facile de s'irriter que de patienter, de menacer un enfant, que de le persuader". Et il ajoute: "Je dirai même qu'il est plus facile, pour notre impatience et notre orgueil, de châtier les récalcitrants que de les corriger, en les supportant avec fermeté et douceur".

On retiendra enfin quelques lettres contenant des conseils spirituels. Elles ont pour auteurs *Raymond de Penyafort* (7/1), *Pierre Damien* (21/2), *François de Paule* (2/4), *Gaëtan* (7/8), *Marguerite-Marie Alacoque* (16/10), *Paul de la Croix* (19/10) et *Maximilien Kolbe* (14/8). *Pierre Damien* tient à un malade un rude langage. Quel visiteur d'hôpital osera dire en guise de consolation: "Aie toujours le sourire sur le visage, la gaîté au cœur, l'action de grâce à la bouche"? Mais quel programme pour un bien-portant! *Gaëtan* exhorte la femme pieuse à laquelle il écrit à communier fréquemment, ce qui était rare de son temps. Mais, ajoute-t-il, "ne communie pas à Jésus Christ afin d'user de lui à ton gré; je veux que tu t'abandonnes à lui, et que lui te reçoive, afin que lui-même, ton Dieu sauveur, te fasse et fasse de toi tout ce qu'il veut". Alors qu'on eut aimé lire, le 14 août, un témoignage sur le martyre de *Maximilien Kolbe*, ce sont des extraits de sa correspondance qui nous sont proposés. Du moins y trouve-t-on un témoignage de sa dévotion envers la Vierge immaculée, "à qui Dieu a bien voulu confier la dispensation de sa miséricorde".

Traité de théologie et de spiritualité

Pour un certain nombre de saints qui ont laissé des écrits, on a choisi quelques pages marquantes de leurs livres, principalement des traités de théologie ou de spiritualité. Leurs noms jalonnent l'histoire. On trouve d'abord, pour l'antiquité, *Irénée* (28/6), *Athanase* (2/5), *Ephrem* (9/6), *Cyrille de Jérusalem* (18/3), *Jérôme* (30/9), *Pierre Chrysologue* (30/7), *Isidore* (4/4). Pour le moyen âge, ce sont *Bernard* (20/8), *Albert le Grand* (15/11), *Bonaventure* (15/7), *Vincent Ferrier* (5/4) *Bernardin de Vienne* (20/5) et *Jean*

de *Capistran* (23/10). Aux temps modernes, *Jean de la Croix* (14/12), *Laurent de Brindisi* (21/7), *Robert Bellarmin* (17/9), *François de Sales* (24/1). *Jean Eudes* (19/8), *Alphonse-Marie de Liguori* (1/8), *Antoine-Marie Claret* (24/10) et *Pie X* (21/8). Retenons, pour chaque époque, quelques textes révélateurs de la lumière qui les éclairait de l'intérieur.

On eut regretté de ne pas lire la phrase d'*Irénée* qui, de nos jours, est la plus célèbre: "La gloire de Dieu, c'est l'homme vivant, et la vie de l'homme, c'est la vision de Dieu". Avec *Ephrem*, toute la spiritualité de l'Orient éclaire la marche de l'homme vers Dieu: "Fais de nos esprits, Seigneur, une belle demeure pour ce jour qui ne connaît pas de déclin. Accorde-nous de voir en nous-mêmes la vie apportée par la résurrection, et que rien ne détourne nos esprits de tes beautés. Par tes mystères puissons-nous t'embrasser chaque jour en te recevant dans notre corps". *Cyrille de Jérusalem* prolonge la théologie des mystères d'*Ephrem* dans sa Catéchèse prébaptismale, en faisant une lecture chrétienne de l'Ancien Testament. Démarche que ratifie *Jérôme*, lorsqu'il dit: "Ignorer les Ecritures, c'est ignorer le Christ".

Les docteurs du moyen âge appliquent avec bonheur cet adage. *Bernard* le fait dans son *Commentaire du Cantique*, qui voit dans le dialogue de l'Epoux et de l'Epouse le chant d'amour du Verbe et de l'âme fidèle. Mais, plutôt que de parler de l'amour de l'Epoux, ne convient-il pas d'évoquer "l'amour qu'est l'Epoux"? - "Comment l'Epouse pourrait-elle ne pas aimer, elle qui est l'Epouse de l'Amour?". *Bonaventure* se tient dans la même tonalité dans *L'itinéraire de l'âme vers Dieu*, en donnant au chercheur de Dieu cette consigne: "Interroge la grâce et non le savoir, ton aspiration profonde et non pas ton intellect, le gémississement de ta prière et non ta passion pour la lecture; interroge l'Epoux et non le professeur, Dieu et non l'homme". On trouve pareillement l'expression de l'amour ardent de *Bernardin de Sienne* dans l'un de ses sermons sur "le nom glorieux de Jésus Christ".

Jean de la Croix insiste, pour sa part, sur l'importance de la communion à la croix du Christ pour entrer dans son intimité: "L'âme qui désire vraiment la sagesse désire aussi vraiment entrer plus avant dans les profondeurs de la Croix qui est le chemin de la vie: mais peu y entrent". Sans récuser la Croix, c'est par une porte moins austère que *François de Sales* veut introduire les laïcs à la vie dévote, quel que soit leur genre de vie: "C'est une erreur ains une hérésie, de vouloir bannir la vie dévote de la compagnie des soldats, de la boutique des artisans, de la cour des princes, du ménage des gens mariés". Une génération après *François de*

Sales, *Jean Eudes* nous offre une belle synthèse de la théologie de l'Ecole française de spiritualité: "Non seulement vous êtes au Fils de Dieu, mais vous devez être en lui, comme les membres sont en leur chef. Tout ce qui est en vous doit être incorporé en lui et recevoir vie et conduite de lui... Et lui-même doit être votre esprit, votre cœur, votre amour, votre vie et votre tout. Or ces grandes choses commencent dans un chrétien par le Baptême". Au scepticisme du siècle dit "des lumières" *Alphonse-Marie de Liguori* rappellera que l'amour est premier: "Toute la sainteté de l'âme et sa perfection réside dans l'amour envers Jésus Christ, notre Dieu, notre souverain bien et notre rédempteur. C'est la charité qui rassemble et protège toutes les vertus qui rendent parfait".

Si le pape *Pie X* n'a pas écrit de sa main la Constitution apostolique *Divino afflatu*, celle-ci exprime indiscutablement sa volonté de rendre dans la liturgie la place qui leur convient à la lecture de l'Ecriture et au chant des Psaumes: "Peut-on ne pas être embrasé d'amour par cette image du Christ rédempteur esquissée avec persévérance." Ce faisant, le pontife s'inscrit dans la tradition des Pères dont il évoque le témoignage, Basile, Athanase, Ambroise et Augustin.

Les sermons et homélies

Une cinquantaine des lectures du sanctoral proviennent de sermons ou d'homélies.⁴ Toutes ont été prononcées par des saints. Ce sont des saints qui célèbrent les saints. Certaines de ces homélies ont été données au jour même où l'on solennise leur anniversaire. D'autres illustrent l'évangile de la messe. Si les plus grands, tels Jean-Baptiste ou Pierre et Paul, sont l'objet d'une réflexion théologique, on chercherait en vain un portrait un peu approfondi des autres. Sermons et homélies traitent davantage d'un type de sainteté que de celui ou celle qui en a vécu personnellement les exigences. On distinguera donc les homélies et sermons festifs et les commentaires de l'Ecriture.

Les homélies festives

Les saints du Nouveau Testament sont l'objet, comme il convient, d'un choix attentif. Voici d'abord *Jean Baptiste*. Pour sa Nativité (24/6),

⁴ On ne traitera pas ici des lectures des fêtes de la Vierge Marie. Voir à ce sujet P. JOUNEL, *Le renouveau du culte des saints dans la liturgie romaine*, Edizioni Liturgiche, Roma, 1986, pp. 238-240.

Augustin salue en lui "comme une frontière placée entre les deux testaments, l'ancien et le nouveau. Il est donc un personnage de l'antiquité et le héraut de la nouveauté". Le 29 août, Bède le Vénérable glorifie son martyr. Les apôtres *Pierre et Paul* sont célébrés à plusieurs reprises dans l'année. Au jour de leur *natale* (29/6), Augustin insiste sur le fait que Pierre "mérita de personnifier l'Eglise à lui seul. En effet, ce n'est pas un homme seul, mais l'Eglise dans son unité qui a reçu les clefs" du Royaume. Léon le Grand tient le même langage lors de la fête de la *Chaire de Pierre* (22/2), en commentant le *Tu es Petrus*: "Ce n'est pas en vain que ce qui doit être signifié à tous est confié à un seul. En effet, ce pouvoir est remis à Pierre personnellement, parce que Pierre est donné en modèle à tous ceux qui gouvernent l'Eglise". Lors de la *Dédicace de leurs basiliques* (18/11), Léon le Grand souligne l'égalité qui existe entre les deux Apôtres: "Leur vocation les a rendus pareils, leur labeur est a rendus semblables, leur fin les a rendus égaux". La fête de la *Conversion de S. Paul*, suivie de la mémoire de *Tite et de Timothée* (25 et 26/1), nous vant une page des panégyriques de S. Paul qui ont fait de Jean Chrysostome l'un des maîtres de l'éloquence chrétienne, mais sa rhétorique touche moins l'homme du 20^e siècle que celui du 5^e. Retenons toutefois que "ce que Paul tenait pour supérieur à tout, c'était l'amour du Christ; avec cela il estimait qu'il était le plus heureux des hommes". Ce sont deux évêques africains qui célèbrent *Etienne* (26/12) et les *Innocents* (28/12). Fulgence de Ruspe met en lumière la charité d'Etienne qui, par sa prière, a obtenu du Seigneur la conversion de Paul. Parlant à des catéchumènes, Quodvultdeus souligne le grandeur et la gratuité du don de la grâce qui a rendu des petits enfants capables de témoigner pour le Christ. Il faudra attendre près d'un millénaire pour que se développe le culte de *S. Joseph* (19/3), dont Bernardin de Sienna expose le fondement: "Lorsque la bonté divine choisit quelqu'un pour une grâce singulière ou pour un état sublime, elle lui donne tous les charismes nécessaires à sa personne ainsi qu'à sa fonction, et qui augmentent fortement sa beauté spirituelle. Cela s'est tout à fait vérifié chez saint Joseph". Ce sont des considérants identiques qu'avancait déjà Jean Damascène dans son éloge d'*Anne et de Joachim* (26/7). Parmi les martyrs des persécutions romaines, quatre nous sont présentés par Ambroise et Augustin. Ambroise, romain de naissance et évêque de Milan, fait l'éloge de la vierge romaine *Agnès* (21/1) et du soldat milanais *Sébastien* (20/1). En présidant l'assemblée liturgique au jour de la fête des diacres *Laurent* de Rome (10/8) et *Vincent* de Saragosse (22/1), Augustin témoigne de la diffusion de leur culte: "La chair souffrait,

l'Esprit parlait", dit-il de Vincent dans une de ces formules dont il a le secret. "Premitur caro, liquescat spiritus", dira-t-il ailleurs devant les invasions des Vandales (*Serm.* 296,5). *Agathe* de Catane (5/2) est célébrée par son compatriote Méthode de Sicile et *Georges* (23/4) par Pierre Damien, mais l'un et l'autre s'en tiennent à des généralités.

En la solennité de *Tous les Saints* (1/11), Bernard de Clairvaux précise que "de nos honneurs les saints n'ont pas besoin. Si nous vénérons leur mémoire, c'est pour nous que cela importe, non pour eux".

Les commentaires de l'Écriture et les homélies appropriées

Après les homélies prononcées au jour de la fête d'un saint, l'Office de lecture propose des homélies prononcées par les Pères en toute autre circonstance ou dans un commentaire suivi de l'Écriture. Parmi elles, certaines traitent explicitement du saint dont on célèbre le *natale*. Elles concernent les saints *Michel*, *Gabriel* et *Raphael* (29/9) et les *Anges gardiens* (2/10), les *Apôtres André* (30/11), *Jacques* (25/7), *Matthieu* (21/9), *Thomas* (3/7) et *Mathias* (14/5), ainsi que *Marie-Madeleine* (22/7) et *Marthe* de Béthanie (29/7).

D'autres choix de textes sont de simples appropriations, qui s'attachent à honorer des martyrs, des pasteurs ou des vierges. Parfois on fait référence à un aspect de la physionomie spirituelle du saint, telle la joie chez *Philippe Neri* (26/5) ou la mission que lui a confiée la piété populaire, honorant en *Cécile* (22/11) la patronne des musiciens. Il faut ranger parmi les appropriations les lectures des fêtes de *Barthélemy* (24/8), *Simon et Jude* (28/10), *Barnabé* (11/6) et *Luc* (18/10), en notant que, pour la fête de l'apôtre *Jean* (27/12), c'est un commentaire de sa première lettre par Augustin qui a été retenu.

Ce sont donc des textes choisis en raison de leur type de sainteté qui sont lus aux fêtes de *Blaise* (3/2), *Pie V* (30/4), *Nérée et Achille* (12/5), *Pancrace* (12/5), *Elisabeth de Portugal* (4/7), *Janvier* (19/9), *Côme et Damien* (26/9), *Denis* (9/10), *Nicolas* (6/12), *Lucie* (13/12). Trois sermons d'Augustin retiendront l'attention. Le premier, au *natale* de Côme et Damien, prêché lors d'une fête de martyrs africains, commente le verset du psaume 115: "Elle est précieuse aux jeux du Seigneur, la mort de ses saints". Pour les mémoires de Blaise et de Janvier, l'évêque d'Hippone livre sa réflexion sur la charge pastorale: "Pour vous, dit-il à son peuple, je suis évêque, avec vous je suis chrétien. Le premier titre est celui d'une charge, le second d'une grâce. Celui-là désigne un péril, celui-ci le salut"

On évoquera plus loin les lettres de Cyprien qui concernent les papes martyrs ses contemporains, mais trois autres sont lues, qui veulent réconforter des confesseurs de la foi ou préparer ses frères à tenir dans la persécution. Ce sont les lectures des mémoires de *Stanislas* (11/4), *Pontien et Hippolyte* (13/8) et *Calliste* (14/10): "La foule des assistants a vu avec étonnement ce combat divin et spirituel, cette bataille du Christ. Ce combat qui est le sien, il y était présent". On lit pareillement une lettre de Jean d'Avila à ses amis pour la fête de *Jean I^{er}* (18/5). Ce dernier choix est doublement étonnant. Pourquoi a-t-on eu recours à un saint moderne pour célébrer un saint du haut moyen âge, et pourquoi n'a-t-on pas invoqué un témoignage contemporain du martyr de Jean I^{er}, puisqu'on pouvait le faire?

La théologie et l'histoire

Cinq textes classiques, tirés d'ouvrages de théologie ou d'histoire complètent la collection des écrits des saints. Il s'agit d'Irénée pour la fête de *Marc* (25/4) et d'Augustin pour celle de *Damase* (11/12). Il convient d'y joindre les noms de Tertullien pour *Philippe et Jacques* (3/5), d'Origène pour *Marcellin et Pierre* (2/6) et d'Eusèbe pour *Sylvestre* (31/12), bien que ces trois auteurs n'aient jamais été honorés comme saints, Tertullien ayant même sombré dans l'hérésie.

Les témoignages contemporains

Après les écrits des saints, aucune lecture ne présente un intérêt plus grand que les témoignages de leurs contemporains, souvent leurs familiers, ou les biographies rédigées peu après leur mort.

Les Actes des Martyrs

Les Actes authentiques des Martyrs sont des documents précieux entre tous, mais ils sont peu nombreux. La Liturgie des Heures nous offre des extraits de ceux de *Justin* (1/6), de *Perpétue et Félicité* (7/3) et de *Cyprien* (16/9). Les Actes de Cyprien sont qualifiés de proconsulaires, car ils tiennent dans un simple procès verbal de l'interrogatoire et de la condamnation de l'évêque de Carthage. De ces Actes il faut rapprocher la *Lettre de l'Eglise de Smyrne* à toutes les Eglises, qui rapporte dans le détail le martyre de l'évêque *Polycarpe* (23/2). Le pape Clément parle en témoin

oculaire quand il évoque, dans sa lettre aux Corinthiens, les *Premiers Martyrs de Rome* (30/6).

Trois lettres de Cyprien revêtent une valeur exceptionnelle d'actualité, celles qu'il écrivit à l'Eglise romaine en apprenant la mort du pape *Fabien* (20/1), au pape *Corneille* exilé (16/9), et enfin la lettre dans laquelle il annonce à un évêque africain la mort de *Xyste II* et de ses diacres (7/8) moins de cinq semaines après leur martyre.

Les témoignages de familiers

Certains témoignages de familiers prolongent les Actes des anciens martyrs. C'est un témoin de leur crucifixion qui rapporte les derniers instants de *Paul Miki* et de ses vingt-cinq compagnons (6/2), les martyrs de Nagasaki. La vie missionnaire de *Pierre Chanel* (28/4) nous est relatée par un frère mariste qui fut son compagnon d'apostolat.

La mort de *Monique* (27/8) est évoquée par son fils Augustin, celle de *Bède* (25/5) par son disciple Cuthbert. Celle de *Martin* (11/11) est rapportée par Sulpice Sévère, qui avait interrogé un témoin.

Une lettre de Grégoire le Grand se réfère à l'œuvre d'évangélisation de son disciple *Augustin de Cantorbéry* (27/5). Une autre lettre, ayant son propre confesseur pour auteur, témoigne de la vertu d'*Elisabeth de Hongrie* (17/11). On a puisé dans les Mémoires de Françoise-Madeleine de Chaugy, nièce de *Jeanne-Françoise de Chantal* (12/12), des souvenirs familiers sur la vie quotidienne de sa tante. C'est pareillement un compagnon d'*Ignace de Loyola* (31/7) qui a noté le cheminement de sa conversion. De même a-t-on reçu la déposition des frères de *Dominique* (8/8) dans son procès de canonisation, une dizaine d'années après sa mort. On doit enfin à un compagnon de *Camille de Lellis* (14/7) le portrait qu'il en a tracé l'année qui suivit sa mort.

Les Vies anciennes

La plus célèbre des *Vies* anciennes est celle d'*Antoine* (17/1) par Athanase. Elle exerça une influence considérable dans l'essor de la vie monastique au 4^e siècle. L'antiquité nous livre encore le chapitre consacré par Grégoire le Grand à *Scholastique* (10/2) dans le livre de ses *Dialogues* où il évoque avec admiration les miracles de Benoît.

On doit à deux sources paléoslaves les récits relatifs à *Cyrille et Méthode* (14/2) et à *Wenceslas* (28/9).

Romuald (19/6) était mort depuis dix ans quand Pierre Damien a en consigné le récit. Au contraire, la vie de l'empereur *Henri II* (13/7) a été écrite sur un mode très hagiographique. Aussi l'Office évoque-t-il surtout l'érection par ses soins du siège épiscopal de Bamberg. Le récit de la fondation de l'*Ordre des Servites* (17/2) appartient à la génération qui suivit immédiatement les premiers Pères. La vie de *Casimir* (4/3) et celle de *Norbert* (6/6) furent écrites par des contemporains. On terminera cette énumération des Vies anciennes par celles de deux saintes. La vie de *Françoise Romaine* (9/3) a pour auteur son confesseur et celle d'*Edwige* (16/10) remonte à des sources contemporaines.

Les Actes pontificaux et conciliaires

Une dernière série de lectures est empruntée aux Actes des Papes et à ceux du Concile Vatican II.

Les Papes

Dans l'ordre chronologique, voici l'éloge de *Fidèle de Sigmaringen* (24/4) par Benoît XIV, la bulle de canonisation de *Jean de Kety* (23/12) par Clément XIII, l'encyclique de Pie XI pour le troisième centenaire du martyre de *Josaphat Kuncewycz* (12/11) et les homélies prononcées par les papes Pie XII, Jean XXIII, Paul VI et Jean-Paul II lors des canonisations de *Maria Goretti* (6/7), *Martin de Porrès* (3/11), *Charles Lwanga* (3/6) et *Laurent Ruiz* (28/9) avec leurs compagnons de martyre. Jean-Paul II cite ces paroles de Laurent Ruiz, qui peuvent couronner notre moisson de témoignages: "Même si j'avais mille vies, je les offrirais toutes. Je ne serai jamais renégat. Si vous le voulez, vous pouvez me mettre à mort. Ce que je veux, c'est mourir pour Dieu".

Le Concile Vatican II

La Liturgie des Heures puise plus de vingt-cinq lectures dans les Actes du Concile Vatican II. Quatre seulement concernent le Sanctoral. On emprunte, comme il convient, la lecture de saint *Joseph Travailleur* (1/5) à la Constitution *Gaudium et spes*. C'est elle qui fournit aussi la lecture de *Marguerite d'Ecosse* (16/11). La lecture d'*Anschaire* (3/2) provient du Décret sur l'activité missionnaire de l'Eglise et celle de *Turibio de Mogrovejo* (23/3) est tirée du Décret sur la charge pastorale des évêques.

A cet essai de classification des lectures du Sanctoral selon leurs genres littéraires, il faut ajouter un mot sur la manière dont elles sont publiées dans la *Liturgia Horarum*.⁵ Sous le titre, on a donné la référence à l'édition la meilleure dont on disposait en 1970: Corpus de Bruges ou de Vienne, Collection "Sources chrétiennes", pour les textes patristiques ou, à défaut de ces éditions plus récentes, la Patrologie latine ou grecque de Migne; *Monumenta* des divers ordres religieux; éditions critiques des auteurs modernes, comme Jean de la Croix ou Thérèse de l'Enfant Jésus. On s'est référé parfois à des éditions de textes plus fragmentaires parues dans des revues comme les *Analecta Bollandiana*. Ce faisant, on n'a pas voulu répondre seulement à un minimum d'exigence scientifique, mais encore à une préoccupation de culture spirituelle. Les textes publiés ne pouvaient en aucun cas dépasser cent lignes. Si le lecteur désire prolonger sa lecture, il saura où il peut trouver éventuellement la suite du texte. De même, s'il lui plaît, aura-t-il ainsi la faculté de replacer le texte dans son contexte. Le lectionnaire liturgique deviendra alors instrument de travail.

PIERRE JOUNEL

⁵ L'édition française a préféré reporter à la fin de chaque volume la table des lectures patristiques, en les classant par auteurs. Cela permet de faire une étude d'ensemble d'un auteur particulier. Relevons que la plus grande partie des textes a été traduite par le P. Aymon-Marie Roguet.

IN LAUDEM « COETUS NONI »

Mons. Aimé-Georges Martimort svolse il compito di Relatore nel «Coetus IX» De generali structura Officii divini, istituito dal « Consilium ad exsequendam Constitutionem de sacra Liturgia » per la riforma del Breviario Romano e la preparazione della nuova Liturgia Horarum. Il P. Anselmo Lentini, o.s.b., Consul-tore dello stesso « Coetus », volle esaltare le doti personali e l'impegno dell'insigne Canonico nello svolgere il suo lavoro, con una scherzosa sequenza poetica, di cui piace riportare alcune strofe:

Pange, lingua, gloriòsum
coetum Breviarîi,
coetum valde pretiosum
atque bene meritum,
coetum semper actuosum
quamvis in silentio.

Primum laudet cantus meus
MARTIMORT Canonicum,
cui concessit bonus Deus
centum velut oculos
et ut, novus Briareus,
centum manus habeat.

Ipsum ergo, lingua, canta,
qui tot sudat viribus
et insumit dona tanta
cordis et ingenii,
ut succrescat nostra planta
atque tandem vigeat.

CONGREGATIO DE CULTU DIVINO
ET DISCIPLINA SACRAMENTORUM

PONTIFICALE ROMANUM

EX DECRETO SACROSANCTI OECUMENICI CONCILII VATICANI II RENOVATUM
AUCTORITATE PAULI PP. VI EDITUM IOANNIS PAULI PP. II CURA RECOGNITUM

DE ORDINATIONE
EPISCOPI, PRESBYTERORUM
ET DIACONORUM

EDITIO TYPICA ALTERA

Ritus Ordinationum, quibus Christi ministri et dispensatores mysteriorum Dei in Ecclesia constituuntur, iuxta normas Concilii Vaticani II (cf. SC, 76) recogniti, anno 1968 in prima editione typica promulgati sunt sub titulo *De Ordinatione Diaconi, Presbyteri et Episcopi*.

Nunc vero, attenta experientia, quae e liturgica oritur instauratione, opportunum visum est alteram parare editionem typicam, quae relatione habita ad priorem, sequentia praebet elementa peculiariora:

— editio ditata est *Praenotandis*, sicut ceteri libri liturgici, ut apte exponatur doctrina de sacramento et structura celebrationis clarius eluceat;

— dispositio libri immutata est, ita ut initium sumendo ab Episcopo, qui plenitudinem sacri Ordinis habet, melius intellegatur quomodo presbyteri eius sint cooperatores et diaconi ad eius ministerium ordinentur;

— in Prece Ordinationis sive presbyterorum sive diaconorum nonnullae mutatae sunt locutiones, ita ut ipsa Prex ditiores presbyteratus et diaconatus praebeat notionem;

— ritus de sacro caelibatu amplectendo inseritur in ipsam Ordinationem diaconorum pro omnibus ordinandis non uxoratis etiam iis qui in Instituto religioso vota perpetua emisissent, derogato praescripto canonis 1037 Codicis Iuris Canonici;

— ad modum Appendicis additur Ritus pro admissione inter candidatos ad diaconatum et presbyteratum, paucis tantummodo mutatis.

Venditio operis fit cura Librariae Editricis Vaticanae

CONGREGATIO DE CULTU DIVINO ET DISCIPLINA SACRAMENTORUM

RITUALE ROMANUM

EX DECRETO SACROSANCTI OECUMENICI CONCILII VATICANI II RENOVATUM
AUCTORITATE PAULI PP. VI EDITUM IOANNIS PAULI PP. II CURA RECOGNITUM

ORDO CELEBRANDI MATRIMONIUM

EDITIO TYPICA ALTERA

Ordo celebrandi Matrimonium, ad normam decretorum Constitutionis de sacra Liturgia recognitus, quo ditior fieret et clarius gratiam sacramenti significaret, a Consilio ad exsequendam instaurationem liturgicam apparatus, anno 1969 publici iuris factus est a Sacra Rituum Congregatione in prima editione typica. Nunc vero, post experientiam pastorem plus quam vicennalem factam, opportunum visum est alteram parare editionem, attentis animadversionibus et suggestionibus, quae ad Ordinem meliorem reddendum hucusque ac undique pervenerunt.

Editio typica altera apparata est ad normam recentiorum documentorum, quae ab Apostolica Sede de re matrimoniali sunt promulgata, videlicet Adhortationis Apostolicae *Familiaris consortio* (diei 22 novembris 1981) et novi *Codici Iuris Canonici*.

Relatione habita ad priorem, haec editio altera sequentia praebet elementa peculiaria:

— editio ditata est amplioribus *Praenotandis*, sicut ceteri libri liturgici instaurati, ut aptius exponatur doctrina de sacramento, structura celebrationis immediate eluceat et opportuna suppedientur pastoralia media ad sacramenti celebrationem digne praeparandam;

— modo clariore indicatae sunt aptationes Conferentiarum Episcoporum cura parandae;

— nonnullae inductae sunt variationes in textus, etiam ad eorum significationem profundius comprehendendam;

— adiunctum est novum caput (Caput III: Ordo celebrandi Matrimonium coram assistente laico) ad normam can. 1112 C.I.C.;

— ad modum *Appendicis* inserta sunt specimina Orationis universalis, seu fidelium necnon Ordo benedictionis desponsatorum et Ordo benedictionis coniugum intra Missam, occasione data anniversarii Matrimonii adhibendus.

Venditio operis fit cura Librariae Editricis Vaticanae

In-8°, rilegato, pp. 109

L. 40.000